

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

BANQUE NATIONALE AGRICOLE-BNA-

Siège social : Rue Hédi Nouria 1001 Tunis

La Banque Nationale Agricole -BNA- publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 29 juin 2016. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mr Fathi SAIDI et Ziad KHEDIMALLA .

BILAN CONSOLIDE DU GROUPE BNA

En milliers de dinars, au 31 décembre	Notes	2015	2014
ACTIF			
Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT	5.1	85 773	107 815
Créances sur les établissements bancaires	5.2	145 819	87 081
Créances sur la clientèle	5.3	6 660 013	6 774 341
Portefeuille commercial	5.4	721 257	634 650
Portefeuille d'investissement	5.5	526 654	456 480
Participations dans les entreprises mises en équivalence	5.6	46 589	36 646
Valeurs immobilisées	5.7	97 121	62 013
Autres actifs	5.8	481 548	423 900
Ecarts d'acquisition (Goodwill)		51	2
TOTAL ACTIF		8 764 826	8 582 928
PASSIF			
Banque centrale, CCP	5.9	578 209	460 115
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	5.10	214 145	492 642
Dépôts de la clientèle	5.11	6 181 430	5 801 580
Emprunts et ressources spéciales	5.12	311 034	392 266
Autres passifs	5.13	412 849	371 023
TOTAL PASSIF		7 697 668	7 517 626
INTERETS MINORITAIRES		401 766	440 426
CAPITAUX PROPRES			
Capital émis (32 millions d'actions de VN = 5 DT au 31/12/2014)	5.14	160 000	160 000
Capital non appelé	5.14	-	-
Actions propres et d'auto-contrôle	5.15	-2 296	-3 620
Réserves consolidées	5.14	352 381	322 788
Autres capitaux propres consolidés	5.14	132 509	131 491
Résultats reportés consolidés		-7 760	-41 317
Reports à nouveau consolidés		-7 760	-41 317
Effets des modifications comptables consolidés		-	-
Résultat de l'exercice, part du groupe	5.14	30 559	55 533
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES, PART DU GROUPE		665 392	624 876
TOTAL PASSIF & CAPITAUX PROPRES		8 764 826	8 582 928

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDE DU GROUPE BNA

En milliers de dinars, au 31 décembre	Notes	2015	2014
PASSIFS EVENTUELS			
Cautions, avals et autres garanties données	6.1	<u>1 043 860</u>	<u>1 208 300</u>
a - En faveur d'établissements bancaires		344 507	541 345
b - En faveur de la clientèle		539 353	506 955
c - En faveur de l'Etat		160 000	160 000
Crédits documentaires		<u>544 394</u>	<u>566 472</u>
a - Débiteurs par accréditifs export devises		31 846	54 450
b - Débiteurs par accréditifs import devises		512 548	512 022
Actifs donnés en garantis	6.2	<u>578 000</u>	<u>460 000</u>
TOTAL PASSIFS ÉVENTUELS		2 166 254	2 234 772
ENGAGEMENTS DONNES			
Engagements de financement donnés		<u>197 798</u>	<u>297 655</u>
a - Crédits notifiés et non utilisés		197 798	297 655
Engagements sur titres		<u>2 982</u>	<u>8 549</u>
a - Participations non libérées		2 982	8 549
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNÉS		200 780	306 204
ENGAGEMENTS RECUS			
Garanties reçues	6.3	<u>2 751 165</u>	<u>2 406 829</u>
TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS		2 751 165	2 406 829

ETAT DES RESULTATS CONSOLIDE DU GROUPE BNA

En milliers de dinars, pour l'exercice clos le 31 décembre	Notes	2015	2014
Intérêts et revenus assimilés	7.1	491 654	480 783
Commissions	7.2	59 204	58 427
Gains sur portefeuille commercial et opérations financières	7.3	48 927	50 051
Revenus du portefeuille investissement	7.4	25 028	20 724
<i>Total des produits d'exploitation bancaire</i>		624 813	609 985
Intérêts encourus et charges assimilées	7.5	-276 962	-243 074
Commissions encourues		-1 646	-1 151
Pertes sur portefeuille commercial et opérations financières		-201	-341
<i>Total des charges d'exploitation bancaire</i>		-278 810	-244 567
PRODUIT NET BANCAIRE		346 003	365 419
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et provisions pour passif	7.6	-195 041	-96 113
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille investissement	7.7	87 056	3 078
Autres produits d'exploitation		45 081	85 623
Frais de personnel	7.8	-166 439	-156 374
Charges générales d'exploitation		-60 430	-93 539
Dotations aux provisions et amortissements sur immobilisations		-7 169	-6 400
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		49 062	101 694
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence		1 983	1 750
Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaire	7.9	-1 047	-1 488
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		49 997	101 957
Impôt sur les bénéfices	7.10	-5 522	-23 647
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		44 476	78 310
Intérêts minoritaires		-13 917	-22 776
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE, PART DU GROUPE		30 559	55 533
<i>Résultat net de l'exercice, part du groupe</i>		30 559	55 533
<i>Effet des modifications comptables, part du groupe</i>		-	-
<i>Résultat après modifications comptables, part du groupe</i>		30 559	55 533

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE DU GROUPE BNA

en milliers de dinars, pour l'exercice clos le 31 décembre

	Notes	2015	2014
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
1- Produits d'exploitation bancaire encaissés		572 513	553 750
2- Charges d'exploitation bancaire décaissées		-271 097	-244 361
3- Dépôts / retraits de dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		9 532	-19 897
4- Prêts et avances / remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		-107 355	-384 849
5- Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle		373 540	353 091
6- Titres de placement		49 696	-8 738
7- Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-152 113	-143 928
8- Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		-10 212	-18 659
9- Impôt sur les sociétés		-8 641	-15 175
Flux de trésorerie net provenant des (affecté aux) activités d'exploitation	8.1	455 863	71 233
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
1- Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		24 382	18 541
2- Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		-68 763	-110 392
3- Acquisitions / cessions sur immobilisations		-40 631	-7 378
4- Plus-values sur titres de participations		97 788	3
Flux de trésorerie net provenant des (affecté aux) activités d'investissement	8.2	12 776	-99 226
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
1- Actions propres et d'auto-contrôle		-	-
2- Emission d'actions par la mère		-	-
3- Emission d'actions par les filiales		-24 826	4 355
4- Emission d'emprunts		-	-
5- Remboursement d'emprunts		-11 822	-2 798
6- Augmentation / diminution des ressources spéciales		-67 792	-17 219
7- Dividendes versés		-17 468	-1 900
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement	8.3	-121 907	-17 562
Effet de la variation du périmètre de consolidation sur les liquidités et les équivalents de liquidités		-	-
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités		346 732	-45 554
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		-536 793	-491 238
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	8.4	-190 061	-536 793

**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2015**

(Montants exprimés en mille dinars - mDT)

1. PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ MÈRE

La Banque Nationale Agricole (BNA) est une société anonyme au capital de 160 millions de dinars, composé de 32 000 000 actions de 5 DT chacune, admises à la côte permanente de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Le siège social de la Banque est sis à Tunis, avenue Hédi Nouira. Elle est dirigée par un conseil d'administration.

Le réseau de la Banque se compose de **16** directions régionales, **3** succursales et **167** agences.

La Banque finance, tous les secteurs de l'économie nationale et en particulier la grande partie des besoins du secteur agricole.

La Banque est soumise au régime fiscal de droit commun.

La structure du capital social de la Banque se présente au 31 Décembre 2015 comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur nominale en dinars	% d'intérêt et des droits de vote
ACTIONNAIRES PUBLICS	16 026 805	80 134 025	50,08%
L'État Tunisien	7 517 319	37 586 595	23,49%
Caisse Nationale de Sécurité Sociale	2 431 632	12 158 160	7,60%
Office des Céréales	1 964 560	9 822 800	6,14%
Office de Commerce de la Tunisie	1 658 248	8 291 240	5,18%
ETAP	1 296 042	6 480 210	4,05%
Caisse Nationale d'Assurance Maladie	1 006 979	5 034 895	3,15%
OTD	128 016	640 080	0,40%
Office de l'Élevage et des Pâturages	24 009	120 045	0,08%
ACTIONNAIRES PARA-PUBLICS	4 315 267	21 576 335	13,49%
CTAMA-MGA	1 564 718	7 823 590	4,89%
Banque de Tunisie et des Émirats	1 225 603	6 128 015	3,83%
STAR	703 914	3 519 570	2,20%
Autres	821 032	4 105 160	2,57%
ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES PRIVÉES	3 229 611	16 148 055	10,09%
ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES	7 607 221	38 036 105	23,77%
AUTRES ACTIONNAIRES	821 096	4 105 480	2,57%
TOTAL	32 000 000	160 000 000	100,00%

2. RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés du groupe de la Banque Nationale Agricole (BNA) sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises, du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité, et des Normes Comptables Tunisiennes dont notamment les Normes Comptables Sectorielles n°21 à 25 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999 ainsi que les Normes Comptables Techniques n° 35 à 38 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 1^{er} décembre 2003.

3. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS

Les états financiers consolidés sont élaborés en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité et des méthodes comptables prévues par les Normes Comptables Sectorielles et Techniques applicables en la circonstance.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Principes de consolidation

3.1.1. Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés de la Banque regroupent l'ensemble des entités sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe.

Une entité est présumée présenter un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe dès lorsqu'elle n'exerce pas dans le domaine des services financiers et qu'elle ne dépasse pas en contribution dans les comptes consolidés le seuil de 2,5 millions de dinars pour le total du bilan. Sont également consolidées les entités portant à leur actif des titres de participation de sociétés consolidées opérant dans le domaine des services financiers.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle.

Sont exclues du périmètre de consolidation les entités pour lesquelles les titres de participation ont été acquis uniquement en vue d'une cession ultérieure dans un avenir proche. Lorsque des restrictions sévères et durables mettent en cause la capacité du groupe à contrôler la politique d'exploitation et les actifs d'une filiale ou d'une participation, celle-ci est également exclue du périmètre de consolidation. Tel est le cas des filiales en liquidation ou placées sous le contrôle d'un administrateur judiciaire. La valeur de la participation dans ces entreprises est reprise sous la rubrique "Participations et parts dans les entreprises liées non consolidées".

3.1.2. Méthodes de consolidation

Les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le Groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités.

Le contrôle exclusif existe lorsque le Groupe BNA détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de la filiale. En outre, le contrôle est présumé exister lorsque le Groupe BNA détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entité, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne ; il est attesté lorsque le Groupe dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un accord, ou de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

Les entités sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle. Le Groupe possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles stratégiques liées à l'activité nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

Les entités sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation, sauf si elles représentent un investissement stratégique, et si le Groupe y exerce une influence notable effective.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique "Participations dans les sociétés mises en équivalence" et au niveau de la rubrique de capitaux propres appropriée. L'écart d'acquisition sur une société consolidée permise en équivalence figure également sous la rubrique "Participations dans les sociétés mises en équivalence".

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entité mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entité, le groupe cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entité associée sont provisionnées uniquement lorsque le Groupe a une obligation légale ou implicite de le faire ou lorsqu'il a effectué des paiements pour le compte de l'entité.

Les intérêts minoritaires sont présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère. Les intérêts minoritaires dans le résultat du groupe sont également présentés séparément.

Les pertes revenant aux minoritaires dans une filiale consolidée peuvent être supérieures aux intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la filiale. Cet excédent et toutes les pertes futures relatives aux minoritaires sont imputés aux intérêts majoritaires sauf si les minoritaires ont une obligation irrévocable de compenser les pertes et sont capables de le faire. Si la filiale dégage par la suite des bénéfices, les intérêts majoritaires se voient allouer la totalité de ces bénéfices jusqu'à ce que la part des pertes relatives aux minoritaires antérieurement imputée aux majoritaires ait été recouvrée.

Les résultats de cession réalisés sur les titres consolidés sont enregistrés au compte de résultat dans la rubrique "Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille investissement".

3.1.3. Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

- *Intégration globale pour les filiales exerçant une activité dissemblable de celles entités opérant dans le domaine des services financiers*

L'ensemble des filiales contrôlées exclusivement par la BNA est consolidé par intégration globale, quelque soit leur secteur d'activité.

Les états financiers des entreprises consolidées sont retraités afin de les rendre conformes aux règles de comptabilisation, d'évaluation et de présentation du groupe BNA. Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux activités non bancaires ont été maintenus dans les comptes consolidés du groupe BNA.

- *Présentation des états financiers consolidés de synthèse*

La présentation des états financiers consolidés du Groupe BNA est conforme aux dispositions de la norme NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

Les revenus générés par les filiales n'opérant pas dans le domaine des services financiers figurent parmi les éléments de la rubrique "Autres produits d'exploitation".

Les actifs autres que les immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les passifs des filiales opérant dans le secteur non financier ne sont plus distingués en éléments courants et non courants et sont respectivement présentés sous l'intitulé "Autres actifs" et "Autres passifs".

- *Retraitement des créances bancaires cédées aux sociétés de recouvrement filiales*

Depuis le 31 décembre 2001 et jusqu'au 31 décembre 2015, la BNA a cédé à sa filiale SOFINREC onze lots de créances bancaires.

Après élimination du résultat interne sur cession, l'encours des créances relevant des lots 1 à 4 cédées durant la période 2001-2003, est réputé être radié (ou annulé) en raison des forts aléas pesant sur leur récupération. Les sommes recouvrées au cours de l'exercice, au titre de ces créances, sont portées au niveau de l'état des résultats parmi les éléments du poste "Dotations aux provisions et résultats de correction de valeurs sur créances, hors bilan et passif" sous l'intitulé "Récupération de créances passées en pertes".

Pour les créances relevant des lots 5 à 11, il est procédé, après élimination du résultat interne sur cession, à la reconstitution de leur encours brut, à base consolidée, ainsi que de leur couverture sous forme de provisions et d'agios réservés. Les sommes recouvrées au cours de l'exercice donneront lieu, le cas échéant, à des reprises sur provisions et d'agios réservés après annulation des produits correspondants constatés dans les comptes individuels de la filiale.

Des provisions complémentaires sur ces créances, classées 4 à base consolidée, seront constatées pour ramener leur valeur comptable à leur valeur recouvrable.

De même des provisions additionnelles ont été constatées au titre de ces créances en appliquant un taux de décote de 100% pour tous les lots 5 à 11.

Au bilan consolidé, les créances nettes de provisions et d'agios réservés sont présentées au niveau du poste "Créances sur la clientèle".

- *Intégration globale des OPCVM*

À l'exception du retraitement de l'effet des retenues à la source libératoires sur la comptabilisation des revenus sous forme d'intérêts, les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux OPCVM sont maintenus dans les comptes consolidés du Groupe BNA.

Les postes constitutifs des OPCVM intégrés globalement sont présentés dans les postes de même nature du bilan, du compte de résultat et du hors-bilan consolidé, à l'exception des éléments suivants imputés directement en capitaux propres :

Frais de négociation

Les frais occasionnés par les opérations d'achat et de vente de titres détenus par les OPCVM sont directement imputés en capitaux propres. La quote-part revenant au groupe est présentée sous l'intitulé "Autres capitaux propres consolidés".

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres

Les plus ou moins-values sur titres détenus par les OPCVM qui correspondent au solde de la variation au cours de l'exercice des plus ou moins-values potentielles sont directement imputées en capitaux propres. La quote-part revenant au groupe est présentée sous l'intitulé "Autres capitaux propres consolidés".

Variation des plus (ou moins) values réalisées sur titres

Les plus (ou moins) values sur titres correspondant au résultat réalisé sur les opérations de cession de titres effectuées au cours de l'exercice sont directement imputées en capitaux propres. La quote-part revenant au groupe est présentée sous l'intitulé "Autres capitaux propres consolidés".

- *Élimination des opérations réciproques*

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié.

- *Coût d'acquisition des titres, écart d'acquisition et écart d'évaluation*

Coût d'acquisition des titres

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur majoré des coûts considérés comme significatifs directement imputables à l'acquisition, nets de l'économie d'impôts correspondante.

Écart d'acquisition

Les écarts d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation des actifs et passifs de l'entreprise acquise, sont amortis linéairement sur une période qui ne peut excéder vingt ans, spécifiquement définie en fonction des conditions particulières à chaque acquisition.

Chaque fois que des informations ont été disponibles, les écarts d'acquisition ont été identifiés et constatés à l'actif selon le cas, soit sous l'intitulé "Ecart d'acquisition (Goodwill)" pour les filiales, soit en titres mis en équivalence pour les entreprises associées.

Écart d'évaluation

La quote-part du Groupe dans les écarts d'évaluation correspondant aux différences entre la juste valeur dans le bilan consolidé des actifs, passifs de l'entité acquise et la valeur comptable de ces éléments sont comptabilisés selon les règles communes applicables aux éléments correspondants.

- *Variation du pourcentage d'intérêt dans une société consolidée*

L'augmentation du pourcentage d'intérêt détenu dans une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire amorti selon les règles précisées ci-dessus.

La baisse du pourcentage d'intérêt dans une entreprise demeurant consolidée, notamment à la suite d'une opération sur le capital dilutive pour la société du groupe détenant la participation dans ladite entreprise, donne lieu à la dé-comptabilisation de l'écart d'acquisition à hauteur de la part d'intérêt sortie.

- *Déconsolidation*

Les titres conservés par le Groupe dans une filiale déconsolidée, sont comptabilisés à la date de sortie du périmètre à leur valeur comptable de consolidation, soit la quote-part des capitaux propres consolidés qu'ils représentent à cette date, augmentés, éventuellement de la quote-part correspondante dans l'écart d'acquisition résiduel.

La valeur comptable de la participation à la date à laquelle elle cesse d'être une filiale est considérée comme son coût par la suite. Celui-ci est figé sauf dépréciation ultérieure, lorsque sa valeur d'usage devient inférieure à cette nouvelle valeur comptable.

3.2. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

3.2.1. Les engagements hors bilan

Les engagements de financement afférents aux crédits à moyen et long termes sont portés en hors bilan et constatés au bilan, au fur et à mesure des déblocages, pour leur valeur nominale.

3.2.2. Les créances sur la clientèle

Les prêts et avances sont enregistrés à l'actif pour le montant des fonds mis à la disposition du client.

Les crédits accordés en net escompte sont comptabilisés à leur valeur nominale (fonds mis à la disposition du client en plus des intérêts constatés d'avance).

Les créances sur la clientèle (crédits décaissés et comptes courants débiteurs) sont présentés à l'actif déduction faite des provisions y afférentes, des intérêts et agios réservés et des intérêts constatés d'avance et non encore courus.

3.2.3. Provisions sur les engagements

i. Provisions individuelles :

Les créances font l'objet d'une évaluation et d'une classification périodique conformément aux dispositions de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

La constitution des provisions sur les créances classées s'effectue selon les taux suivants :

Classes	Taux de la provision
0 & 1	0
2	20%
3	50%
4	100%

Les créances contentieuses sont classées 5 et le risque net sur ces créances est provisionné au taux de 100%.

ii. Provisions additionnelles (Circulaire BCT n° 2013-21) :

En application de la circulaire aux banques n° 2013-21 du 30 Décembre 2013, la BNA a procédé à la constitution de provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 et 5 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 et 5 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 et 5 de 6 & 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 et 5 supérieure ou égale à 8 ans

iii. Provisions collectives :

En application de l'article 10 bis de la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1994 ajouté par la circulaire n°2012-20 du 6 décembre 2012, la BNA a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24.

3.2.4. Comptabilisation des revenus afférents aux créances sur la clientèle

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions encaissés ainsi que les produits courus et non échus, dont l'encaissement est raisonnablement assuré, sont pris en compte dans le résultat.

Lorsque leur encaissement n'est pas raisonnablement assuré, les intérêts et les agios sont comptabilisés en « Intérêts et agios réservés » et présentés en soustraction du poste « Créances sur la clientèle». Ils seront constatés en produits lors de leur encaissement effectif et pris en compte dans le résultat de l'exercice de leur encaissement.

Il est à noter que les impayés en intérêts relatifs aux engagements des relations non classées sont constatés en produit.

3.3. Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents

Le portefeuille-titres détenu par la Banque est classé en deux catégories : le portefeuille-titres commercial et le portefeuille-titres d'investissement.

3.3.1. Portefeuille-titres commercial et revenus y afférents

Ce portefeuille comprend les titres acquis avec l'intention de les céder à court terme. Il est composé des titres de transaction et des titres de placement.

Les titres émis par les OPCVM intégrés globalement et détenus par les sociétés du groupe à des fins de placement figurent parmi les composantes du portefeuille commercial consolidé.

Le portefeuille-titres détenu par les OPCVM intégrés globalement figure aussi parmi les composantes du portefeuille commercial consolidé. Les frais d'acquisition de ces titres sont inscrits, pour la quote-part attribuable au groupe, en capitaux propres sous l'intitulé "Autres capitaux propres consolidés".

Les titres cotés détenus par les OPCVM intégrés globalement sont évalués à la date d'arrêté par référence au cours moyen boursier du mois de décembre. Les différences d'estimation positives ou négatives dégagées par rapport à la valeur d'entrée des mêmes titres est imputée directement en capitaux propres, pour la quote-part attribuable au groupe, sous l'intitulé "Autres capitaux propres consolidés".

Les plus ou moins-values réalisées sur cession des titres détenus par les OPCVM intégrés globalement sont portées, pour la quote-part revenant au groupe, sous l'intitulé "Autres capitaux propres consolidés".

La quote-part revenant aux intérêts hors groupe dans les frais d'acquisition, les différences d'estimations et les résultats de cession des titres détenus par les OPCVM intégrés globalement est présentée distinctement des passifs et des capitaux propres sous l'intitulé "Intérêts des minoritaires".

Les autres titres de placement sont évalués à la fin de l'exercice à leur valeur boursière ; les moins-values latentes font l'objet de provisions. Les bons du Trésor sont évalués à leur coût amorti.

Les revenus afférents aux titres à revenu fixe sont pris en compte dans le résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

3.3.2. Portefeuille-titres d'investissement et revenus y afférents

Le portefeuille-titres d'investissement comprend les titres acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance, ainsi que ceux dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque. Sont classés sous cette rubrique :

- Les titres de participation et les parts dans les entreprises liées non consolidées
- Les titres à revenu fixe acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leur échéance ;
- Les dettes des entreprises publiques prises en charge par l'ÉTAT Tunisien ;
- Les titres représentant des participations financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés.

- Les montants placés en fonds gérés chez les SICAR externes au Groupe.

Les souscriptions non libérées sont enregistrées en "Engagements hors bilan" pour leur valeur d'émission.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil relatifs à l'acquisition. L'entrée et la cession des titres sont constatées à la date du transfert de leur propriété, soit la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Les dividendes encaissés, les plus-values de cession réalisées, et les revenus des emprunts obligataires sont présentés dans le poste "Revenus du portefeuille d'investissement" au niveau de l'état des résultats. Les dividendes non encore encaissés, mais ayant fait l'objet d'une décision de distribution, ainsi que les produits sur emprunts obligataires courus sont également constatés dans le poste "Revenus du portefeuille d'investissement".

Le portefeuille-titres d'investissement fait l'objet d'une évaluation à la date de clôture en comparant la valeur d'usage des titres à leur valeur comptable. Les provisions correspondantes sont réajustées en conséquence.

La valeur d'usage des titres est déterminée en se référant à :

- La valeur boursière pour les titres cotés ;
- La valeur mathématique calculée à partir des derniers états financiers disponibles pour les titres non cotés.

Avant 2015, ces titres ont été évalués, à la date de clôture, par référence à la valeur mathématique de la participation dans les fonds propres de l'entité émettrice et compte tenu de la couverture des risques par la SOTUGAR ou le FNG.

En 2015, la méthode d'évaluation de ces titres a été corrigée et ce pour les participations sous forme de convention de portage (avant la publication du décret loi n° 2011-69 du 21 octobre 2011) en les considérant comme des crédits clientèle conformément à la NCT 25 et application ainsi des dispositions de la circulaire 91-24.

3.4. Comptabilisation des dépôts de la clientèle et des charges y afférentes

Les dépôts et avoirs de la clientèle se composent des :

- Dépôts à vue et comptes d'épargne dont les charges d'intérêt sont calculées et constatées trimestriellement;
- Placements à terme de la clientèle, qu'ils soient post-comptés ou précomptés, dont les intérêts sont constatés en charges au fur et à mesure qu'ils sont courus.

3.5. Comptabilisation des emprunts extérieurs et des charges y afférentes

Les lignes de crédits extérieures sont constatées initialement en hors bilan lors de la signature des conventions, puis elles sont comptabilisées au passif, après leur conversion en appliquant le cours de change en vigueur à la date du déblocage, au fur et à mesure des appels de fonds. A la fin de chaque période comptable, les en-cours des ressources extérieures sont actualisés par application du cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les intérêts sur les emprunts extérieurs sont constatés en charges de l'exercice au fur et à mesure qu'ils sont courus. Les pertes de change sur ces emprunts sont couvertes par un contrat d'assurance conclu avec la compagnie TUNIS RE.

3.6. Actions propres et d'auto-contrôle

Conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne NC 02, relative aux capitaux propres :

- Les actions émises par la BNA et rachetées dans l'optique de régulariser les cours ou encore celles qui sont détenues par les autres filiales du Groupe sont présentées, au bilan, en soustraction des capitaux propres dans la rubrique "Actions propres et d'auto-contrôle" ;
- Les plus ou moins-values réalisées sur les actions propres rachetées sont comptabilisées directement en capitaux propres dans la rubrique "Actions propres et d'auto-contrôle" sous l'intitulé "Plus ou moins-values sur actions propres et d'auto-contrôle" ;
- Les dividendes perçus sur les actions propres rachetées sont portés au niveau de la rubrique "Actions propres et d'auto-contrôle" sous l'intitulé "Dividendes sur actions propres et d'auto-contrôle".

3.7. Avantages bénéficiant au personnel

Les avantages consentis au personnel du Groupes sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par l'indemnité de départ à la retraite et par les engagements du Groupe envers le personnel retraité en matière d'assurance sociale.

3.7.1 Avantages à court terme

Le Groupe comptabilise une charge lorsqu'il a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

3.7.2 Avantages postérieurs à l'emploi

Le personnel retraité de la société mère BNA demeure affilié à un contrat d'assurance sociale, financé par les cotisations de la Banque et du personnel et couvrant les risques suivants : maladies, longue maladie, maternité, invalidité et décès. La part de la Banque dans les charges découlant de ce contrat d'assurance sociale est de 80%.

En application des principes comptables généralement admis en Tunisie, le coût des avantages postérieurs à l'emploi (assurance sociale) doit être comptabilisé en charges durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Une provision est comptabilisée pour couvrir les engagements de la Banque envers le personnel retraité en matière d'assurance sociale, en se basant sur des estimations fiables des espérances de vie des bénéficiaires et des charges annuelles découlant du contrat d'assurance sociale.

Conformément aux principes généralement admis en Tunisie, certaines sociétés consolidées distinguent les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de "*régimes à cotisations définies*" ne sont pas représentatifs d'un engagement pour le Groupe et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de "*régimes à prestations définies*" sont représentatifs d'un engagement à la charge de certaines sociétés consolidées qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si ces sociétés sont tenues ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Le coût des avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies (indemnité de départ à la retraite et assurance sociale post-retraite) doit être comptabilisé en charges durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par ces sociétés et en appliquant la méthode rétrospective des unités de crédit projetées (prévue par la norme comptable internationale IAS 19, *Avantages du personnel*, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie). Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres notamment le risque de mortalité, l'évolution prévisionnelle des salaires, la rotation des effectifs et un taux d'actualisation financière.

La charge annuelle comptabilisée au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, du coût financier lié à l'actualisation des engagements et des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications de régimes, ainsi que des conséquences des réductions et des liquidations éventuelles de régimes.

3.8. Impôts sur le résultat :

Conformément aux principes généralement admis en Tunisie, le Groupe distingue les impôts courants et les impôts différés.

3.9.1 Impôts courants

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur propres à chacune des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

3.9.2 Impôts différés

Des impôts différés sont comptabilisés lorsque des différences temporelles existent entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception:

- des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable (prévue par la norme comptable internationale IAS 12, *Impôts sur le résultat*, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie) par référence au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt au niveau de l'état des résultats.

Pour l'exercice 2015 et au-delà, les taux d'imposition effectifs retenus pour calculer les stocks d'impôts différés des sociétés consolidées se présentent par entité comme suit :

	Taux nominal	Taux effectif
Etablissements de crédit		
Banque Nationale Agricole	35%	20%
Autres services financiers		
BNA Capitaux	25%	25%
SOFINREC	35%	35%
SIACR INVEST	35%	0%
SIP SICAR	35%	0%
SOIVM SICAF	35%	35%
SICAF Participations	35%	35%
SICAV BNA	0%	0%
Placement Obligataire SICAV	0%	0%
Promotion immobilière		
SIMPAR	25%	25%
ESSOUKNA	25%	25%
SIVIA	25%	25%
SPI MADINA	25%	25%
LES ŒILLETES	25%	25%
Autres activités		
Tunisie Informatique Services	25%	25%
SODET SUD	25%	25%
SOGEST	25%	25%
AGROSERVICES	10%	10%
ZIED SARL	25%	25%

3.9. Information sectorielle :

Le groupe est géré essentiellement en deux pôles d'activités :

- Les services financiers : Ce pôle regroupe les entités qui ont le statut d'établissement de crédit ainsi que les entreprises dont l'activité se situe dans le prolongement direct des activités des établissements de crédit ou relève des services auxiliaires de celles-ci (Intermédiation en bourse, recouvrement de créances, capital-risque, gestion de portefeuille,...)
- La promotion immobilière : Ce pôle regroupe les entités agréées dans le cadre de la loi n° 90-17 du 26 février 1990 pour exercer à titre professionnel des opérations de lotissement, et d'aménagement de terrains destinés principalement à l'habitation ainsi que la construction ou la rénovation d'immeubles collectifs ou semi-collectifs à usage d'habitation, commercial, professionnel ou administratif.

L'information sectorielle est uniquement déclinée par secteur d'activité faute d'identification de secteurs géographiques engagés dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier et exposés à des risques et une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs d'activité opérant dans d'autres environnements économiques.

Les résultats sectoriels sont présentés en tenant compte de l'effet des transactions internes au Groupe tandis que les actifs et passifs sectoriels sont présentés après élimination de l'effet des transactions internes au groupe.

3.10. Correction de méthode :

Antérieurement à l'exercice 2015, les titres de participations via les fonds gérés, effectuées dans le cadre des conventions de rétrocession, ont été évaluées, à la date de clôture, par référence à la valeur mathématique de la participation dans les fonds propres de l'entité émettrice et compte tenu de la couverture des risques par la SOTUGAR ou le FNG.

En 2015, Cette méthode d'évaluation a été corrigée et ce pour les participations sous forme de convention de portage (avant la publication du décret loi n° 2011-69 du 21 octobre 2011) en les considérant comme des crédits clientèle conformément à la NCT 25 et application ainsi des dispositions de la circulaire 91-24.

De même, la BNA a procédé à la revue des garanties réelles de tout son portefeuille et a procédé à la correction de leurs valeurs pour tenir compte de la réserve formulée par les commissaires aux comptes quant à la validité juridique de certaines garanties réelles (clause de maintien des garanties).

L'impact des ces corrections de méthode a été imputé sur le résultat de l'exercice 2015. De même, les données de l'exercice 2014 n'ont pas été retraitées pour le besoin de comparabilité.

4. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

4.1. Entités incluses dans le périmètre :

Le périmètre des états financiers consolidés comprend, outre la mère consolidante, 22 entités au 31 décembre 2015 :

- 18 filiales traitées par intégration globale ;
- 4 entreprises associées traitées par mise en équivalence.

Les entreprises retenues dans le périmètre de consolidation, le pourcentage de contrôle, et le pourcentage d'intérêt revenants au groupe se présentent comme suit :

	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt
Établissements de crédit			
Banque Nationale Agricole	IG	100,00%	99,61%
Autres services financiers			
BNA Capitaux	IG	100,00%	99,05%
SOFINREC	IG	100,00%	99,28%
SIACR INVEST	IG	91,62%	84,33%
SIP SICAR	IG	100,00%	35,63%
SOIVM SICAF	IG	100,00%	74,94%
SICAF Participations	IG	99,99%	99,60%
SICAV BNA (2)	IG	28,38%	25,46%
Placement Obligataire SICAV (2)	IG	0,08%	0,05%
Banque d'affaires Tunisie	ME	23,82%	23,73%
TUNIS-RE	ME	20,31%	18,53%
SODINO	ME	24,75%	24,66%
Promotion immobilière			
SIMPAR (1)	IG	33,93%	33,30%
ESSOUKNA	IG	70,26%	23,36%
SIVIA	IG	99,99%	42,13%
SPI MADINA	IG	100,00%	40,94%
LES ŒILLETES	IG	100,00%	52,76%
Autres activités			
SODET SUD	IG	74,57%	53,83%
Tunisie Informatique Services	IG	73,92%	46,46%
SOGEST	IG	94,74%	44,82%
AGROSERVICES	IG	34,85%	34,72%
ZIED SARL	IG	100,00%	30,58%
GENERALE DES VENTES	ME	50,00%	49,80%

IG : Intégration globale

ME : Mise en équivalence

- (1) La BNA détient 33,93% des droits de vote dans la société cotée en bourse SIMPAR. 11,76% des droits de vote au sein de cette société reviennent à la CTAMA, les autres droits de vote sont distribués comme suit :

Actionnaires	Nombre	% de droits de
--------------	--------	----------------

		vote
Organismes de placement collectif en valeurs mobilières	35	14,47%
Personnes physiques détenant individuellement entre 1% et 5%	2	2,68%
Personnes morales détenant individuellement entre 1% et 5%	5	8,72%
Autres actionnaires détenant individuellement moins de 1%	941	28,44%

Bien que ne détenant pas la majorité des droits de vote, la Banque Nationale Agricole dispose, en fait, de la capacité de diriger les politiques opérationnelles et financières de la société SIMPAR, en raison de la dilution du capital de cette dernière. Ce contrôle exclusif de fait est, en outre, démontré historiquement et actuellement à travers la désignation par la BNA de la majorité des membres du conseil d'administration de la cible.

- (2) La SICAV BNA et Placement Obligataire SICAV sont retenues dans le périmètre de consolidation en raison de la capacité du Groupe à désigner la totalité des membres de leurs conseils d'administration. Par ailleurs, la BNA assure les fonctions de dépositaire dans ces organismes et la filiale BNA Capitaux assure celles de gestionnaire.

5. NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN CONSOLIDÉ

5.1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Les avoirs en caisse et auprès de la BCT, CCP et TGT ont totalisé 85.774 mDT au 31/12/2015 contre 107.815 mDT au 31/12/2014, soit une diminution de 22.041 mDT due essentiellement à la diminution des avoirs en caisses devises, des avoirs auprès de la BCT en dinars, des prêts sur le marché monétaire en devises à la BCT et des mouvements IBS, compensée en partie, par une augmentation des avoirs en caisse en dinars et des avoirs auprès de la BCT en devises.

Les différentes rubriques composant ce poste se présentent comme suit :

(En mDT)

	Solde au 31 décembre 2015	Solde au 31 décembre 2014
Avoirs en caisse en dinars	46 330	39 065
Avoirs en caisse en devises	7 482	10 263
Avoirs auprès de la BCT en dinars	315	18 020
Avoirs auprès de la BCT en devises	22 918	19 665
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès de la BCT en devises)	-310	-306
Prêts sur le marché monétaire devises BCT	3 364	11 411
Mouvements IBS	5 496	8 459
Avoirs auprès du CCP	179	882
Chèques TGT	-	356
TOTAL	85 774	107 815

Ratio de liquidité :

En application de la circulaire BCT n°2014-14, les banques sont tenues de respecter un ratio de liquidité durant l'année 2015 de 60%. La BNA, société mère, affiche, à la date du 31/12/2015, un ratio de liquidité de 47,32 %.

5.2. Créances sur les établissements bancaires et financiers

Les créances sur les établissements bancaires et financiers sont passées de 87.081 mDT au 31 décembre 2014 à 145.819 mDT au 31 décembre 2015, soit une augmentation de 58.738 mDT.

Les différentes rubriques composant ce poste ainsi que leurs soldes se détaillent comme suit :

(En mDT)

	Solde au 31 décembre 2015	Solde au 31 décembre 2014
a - Créances sur les établissements bancaires	119 026	61 511
Comptes à vue	3 998	5 481
Prêts sur le marché monétaire dinars	115 000	56 000
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès des correspondants en devises) (*)	-206	-196
Intérêts à percevoir	234	226
b - Créances sur les établissements financiers	26 793	25 570
Comptes à vue	6 795	3 394
Prêts sur le marché monétaire dinars	19 650	21 800
Créances rattachées sociétés de leasing	237	293
Intérêts à percevoir	111	83
TOTAL	145 819	87 081

Créances sur la clientèle

Les créances nettes sur la clientèle se sont établies au 31 décembre 2015 à 6.660.013 mDT contre 6.774.341 mDT au 31 décembre 2014, enregistrant ainsi une diminution de 114.328 mDT (2%). La structure de ces créances, selon leur nature, se présente comme suit :

(En mDT)

	En-cours brut en principal	Intérêts impayés et créances rattachées	Produits constatés d'avance	Provisions	Intérêts et agios réservés	En-cours net
Engagements agricoles :	728 983	342 721	-2 843	-	-335 760	733 101
- Comptes débiteurs	31 715	-	-	-	-	31 715
- Autres concours à la clientèle	480 861	97 985	-2 843	-	-91 296	484 707
- Crédits sur ressources spéciales	216 407	244 736	-	-	-244 463	216 680
Engagements commerciaux et industriels :	6 986 509	197 409	-15 246	-	-248 647	6 920 025
- Comptes débiteurs	1 120 197	39 422	-	-	-84313	1 075 306
- Autres concours à la clientèle	5 746 457	139 080	-15 246	-	-145 862	5 724 429
- Crédits sur ressources spéciales	119 855	18 907	-	-	-18 472	120 290
Comptes courants associés	541	-	-	-	-	541

Créances agricoles prises en charge par l'Etat	20 230	-	-	-464	-	19 766
Créances bancaires détenues par des SRC (note 5.3.1)	297 253	35 863	-	-	-50 847	282 269
Provisions sur créances classées (*)	-	-	-	-1 225 575	-	-1 225 575
Provisions collectives sur créances non classées	-	-	-	-70 113	-	-70 113
TOTAL AU 31/12/2015	8 033 516	575 993	-18 089	-1 296 152	-635 254	6 660 013
TOTAL AU 31/12/2014	7 947 674	609 677	-21 164	-1 104 623	-657 223	6 774 341

(*) Dont des provisions additionnelles sur les créances bancaires prévues par la Circulaire BCT 2013-21 : 155.360 mDT constatés par la BNA et 28.475 mDT constatés par la SOFINREC.

5.3.1. Créances bancaires détenues par des SRC

En consolidation, la structure des créances bancaires détenues par la filiale d'accueil (SOFINREC) se présente, par lot, au 31 décembre 2015 comme suit :

(En mDT)

	En-cours brut en principal	Intérêts impayés et créances rattachées	Provisions	Intérêts et agios réservés	En-cours net
Lots ayant fait l'objet de radiation en consolidation	-	14	-	-	14
Lot n°5 (cédé le 31/12/2005)	94 097	5 264	-85 505	-13 857	-
Lot n°6 (cédé le 31/12/2005)	44 628	4 812	-42 294	-7 145	-
Lot n°7 (cédé le 31/12/2006)	40 782	5 175	-32 129	-13 828	-
Lot n°8 (cédé le 31/12/2007)	20 177	3 044	-19 136	-4 085	-
Lot n°9 (cédé le 31/08/2009)	14 444	1 172	-13 909	-1 708	-
Lot n°10 (cédé le 15/09/2010)	37 035	4 022	-34 141	-6 916	-
Lot n°11 (cédé le 31/12/2014)	45 800	6 948	-49 441	-3 306	-
Lot de substitution (cédé le 13/07/2010)	290	-	-288	-2	-
TOTAL AU 31/12/2015	297 253	30 451	-276 843	-50 847	14
TOTAL AU 31/12/2014	301 569	30 682	-281 144	-51 093	14

L'encours en principal et en intérêts échus et impayés relatif aux créances radiées, en consolidation, au titre des lots 1 à 4 s'élève au 31 décembre 2015 à 264.270 mDT.

Le détail des encours radiés, en consolidation, se présente, par lot, comme suit :

(En mDT)

	Encours au 31 décembre 2015	Encours au 31 décembre 2014
Lot n°1 (cédé le 27/12/2001)	85 782	86 754

Lot n°2 (cédé le 30/08/2002)	67 610	69 566
Lot n°3 (cédé le 30/09/2003)	34 895	35 816
Lot n°4 (cédé le 31/12/2003)	75 982	80 091
TOTAL	264 270	272 227

5.3.2. Taux des créances classées et leur couverture par les provisions et agios réservés :

Les engagements du Groupe BNA, ainsi que leurs couvertures par les provisions et les intérêts et agios réservés se détaillent au 31 décembre 2015 comme suit :

Classe de risque	Engagements	Engagements hors fonds budgétaires	Provisions	Intérêts et agios réservés (*)
Classe 0	4 967 944	4 916 584	8 292	9 951
Classe 1	2 072 309	2 070 458	-	233
Classe 2	228 345	222 182	23 236	8 065
Classe 3	287 067	285 794	64 508	11 990
Classe 4	960 444	788 280	354 423	95 864
Classe 5 ⁽¹⁾	1 168 674	1 067 134	775 917	161 772
Total en mDT	9 684 783	9 350 432	1 226 376	287 875
Total/ Créances classées	2 644 530	2 363 390		
Taux des créances classées ⁽²⁾	27,31%	25,28%		

(*) Autres que les impayés en intérêts agricoles.

(1) Y compris les engagements cédés à SOFINREC

(2) Le taux des créances classées Hors Fonds budgétaires est de 25,28 % contre 21,10% en 2014.

Le ratio de couverture, de la BNA, des actifs classés par les intérêts et les agios réservés ainsi que les provisions s'élève au 31 décembre 2015 à 63,29% contre 65,58 % fin 2014.

5.3.3 Evaluation des garanties

La Banque ne dispose pas d'une base de données exhaustive et mise à jour des garanties hypothécaires reçues en couverture des risques encourus sur sa clientèle. Il s'en suit que cette situation pourrait impacter le caractère complet des informations fournies en hors bilan sur les garanties reçues.

5.3.4 Rating des relations et états financiers audités

Il n'est pas exigé une notation récente attribuée par une agence de notation et/ou d'états financiers récents et certifiés par un commissaire aux comptes légalement habilité pour plusieurs relations présentant des engagements auprès du système financier dépassant individuellement les seuils respectifs de 25 millions de dinars et de 5 millions de dinars prévus par l'article 7 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991.

5.3.5 Provisions collectives

En application de l'article 10^{bis} de la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1994 ajouté par la circulaire n°2012-20 du 6 décembre 2012, la BNA a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24 tout en éliminant les relations présentant un profil de risque spécifique (entreprises publiques et établissement de crédit).

Ainsi, à la date du 31 Décembre 2015, le solde de la provision collective comptabilisée par la BNA s'élève à 70.113 mDT et s'analyse comme suit :

Catégorie	ENG (0/1)	Taux de migration moyen	Taux de provisionnement moyen	Facteurs Scalaires	En mDT	
					TX BCT	Prov Coll Tx MAX [BCT;BNA]
Agriculture	345 815	16,2%	13,6%	1,00	20%	11174
Autres Industries	68 167	17,0%	24,5%	1,00	25%	2 895
Autres Services	365 492	3,8%	18,5%	1,00	25%	3 493

Bâtiments et travaux publics	302 091	2,7%	30,3%	1,00	20%	2 480
Commerce	1 090 440	2,5%	32,5%	1,00	25%	8 788
Consommation	985 579	3,7%	48,4%	1,05	20%	18 663
Habitat	291 201	1,7%	27,8%	1,56	10%	2 159
Industries Manufacturières	1 555 373	3,0%	21,5%	1,00	25%	11 518
Promotion Immobilière	517 786	2,7%	16,5%	1,00	15%	2 308
Tourisme	144 380	23,0%	12,4%	1,00	20%	6 634
Total Classes 0&1 (*)	5 666 325					70 113

(*) Compte non tenue des engagements des entreprises publiques et des établissements de crédits

5.3.6 Provisions additionnelles

En application des dispositions de la circulaire BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013, le groupe BNA a constitué par prélèvement sur les résultats de l'exercice 2015, des provisions additionnelles nettes sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour un montant de 59.067 mDT (soit une dotation nette constatée par la BNA pour 61.387 mDT et une reprise de provisions constatée par la SOFINREC pour 2.320 mDT).

Ainsi, et pour l'exercice clos le 31/12/2015, le solde des provisions additionnelles s'élève à 183.835 mDT.

5.3.7 Créances consolidées et créances prises en charge par l'Etat sans intérêts

En application de l'article 24 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998, portant loi de finances pour l'année 1999, la BNA a procédé à la consolidation sur 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'Etat, des créances impayées et des créances non encore échues au 31 décembre 1997 en principal, à la charge des établissements et des entreprises publics et des coopératives centrales de services agricoles. Ces créances ont été arrêtées à un montant de 57 267 mDT.

D'autre part, et en application de l'article 25 de la même loi, l'Etat a pris en charge les créances de certaines entreprises publiques et à participations publiques directes et indirectes et des coopératives agricoles visées au tableau « G » annexé à ladite loi, qui sont en cours de liquidation ou à liquider ou à privatiser ultérieurement, arrêtées au 31 décembre 1997, et ce sur 25 ans et sans intérêts. Ces créances totalisent un montant de 272 325 mDT à la date de leur prise en charge par l'Etat.

Par ailleurs, et dans le cadre de l'application de la loi n°99-65 du 15 juillet 1999 (article 3), il a été décidé d'abandonner les montants dus en principal et intérêts au titre des crédits agricoles arrêtés au 31/12/1998 ayant enregistré des impayés et dont le montant en principal n'excède pas 2 000 DT par agriculteur à la date de leur obtention. Les créances en principal sur fonds propres et assimilés abandonnées par la Banque sont prises en charge par l'Etat et remboursées par ce dernier, sur 20 ans et sans intérêts à partir de l'an 2000. Ces créances totalisent un montant de 24 051 mDT à la date de leur prise en charge par l'Etat.

Selon le § AG 64 de la norme comptable internationale IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation* « la juste valeur d'un prêt ou d'une créance à long terme qui ne porte pas intérêt peut être estimée comme la valeur actuelle de l'ensemble des entrées de trésorerie futures, actualisées au taux d'intérêt prévalant sur le marché pour un instrument similaire ayant une notation similaire. Tout montant supplémentaire prêté constitue une charge ou une réduction du résultat, à moins qu'il ne remplisse les conditions de comptabilisation comme un autre type d'actif ».

Il s'en suit que la juste valeur desdites créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charges par l'Etat, est nettement inférieure à leur valeur comptable et que la BNA les maintient au bilan pour leur valeur nominale sans la constatation d'aucune charge.

Le tableau suivant récapitule les créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charge par l'Etat, ainsi que les écarts entre leurs valeurs comptables (ou nominales) et leurs justes valeurs déterminées en appliquant un taux d'intérêt de 7% :

En DT

Cadre légal	Dettes prises en charge par l'Etat (1)	Dettes actualisées à la date de prise en charge au taux de 7% (2)	Ecart (1)-(2)	Encours au 31/12/2015 (3)	Encours au 31/12/2015 actualisé au taux de 7% (4)	Ecart (3)-(4)
Article 24 de la loi n°98-111 du 28/12/1998	57 266 808	26 694 540	30 572 267	20 924 245	15 080 932	5 843 312
Article 25 de la loi n°98-111 du 28/12/1998	272 324 529	126 942 262	145 382 267	98 032 635	70 970 302	27 062 333
Article 3 de la Loi n°99/65 du 15/07/1999	24 050 853	12 739 754	11 311 099	5 273 853	4 073 266	1 200 587
Total en mDT	353 642 189	166 376 556	187 265 633	124 230 733	90 124 500	34 106 233

5.3.8 Engagements des entreprises publiques

Les actifs de la banque comportent des engagements importants envers les entreprises publiques.

Le tableau suivant récapitule les engagements de ces relations au 31 décembre 2015 :

	Total	Dont engagement des sociétés					
		Office de céréale	STIR	TUNIS AIR	OTD	O N H	El-Fouledh
Engagements au 31-12-2014	1 268 079	613 148	32 572	123 857	89 996	69 313	51 716
Engagements au 31-12-2015	1 272 311	596 010	36 991	63 153	69 472	89 352	53 823
Garanties au 31-12-2015	948 922	559 000	-	63 123	69 472	89 352	50 055
Agios réservés au 31-12-2015	12 208	-	-	-	-	-	3 766
Classe au 31-12-2015	-	-	-	-	1	-	4
Provisions au 31-12-2015	2 825	-	-	-	-	-	2

5.4. Portefeuille-titres commercial

L'en-cours total du portefeuille-titres commercial du Groupe s'élève à 721.257 mDT au 31 décembre 2015 contre 634.650 mDT au 31 décembre 2014, soit une augmentation nette de 86.607 mDT essentiellement imputable à l'augmentation des bons du trésor.

Le portefeuille titres commercial détenu par le Groupe se détaille comme suit :

(En mDT)

En milliers de dinars, au 31 décembre	2 015			2014	
	Valeur brute	Créances et dettes rattachées	Provisions	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
Titres à revenu variable	40 155	-	-1 649	38 507	70 848
Actions	15 472	-	-1 649	13 823	34 113
Parts dans les OPCVM consolidés	22 880	-	-	22 880	35 513
Parts dans les autres OPCVM	1 803	-	-	1 803	1 223
Titres à revenu fixe	650 426	32 524	-200	682 750	563 801
Bons de trésor	417 436	24 411	-	441 847	289 977
Obligations	220 339	7 310	-	227 649	257 003
Parts de Fonds Communs de Créances	394	2	-	396	621
Billets de trésorerie et Certificats de dépôts	12 257	801	-200	12 858	16 201
Total	690 581	32 524	-1 849	721 257	634 650

5.5. Portefeuille titres d'investissement

Les titres d'investissement du Groupe ont totalisé 526.654 mDT au 31 décembre 2015 contre 456.480 mDT au 31 décembre 2014. Le portefeuille titres d'investissement détenu par le Groupe se détaille comme suit :

(En mDT)

	2 015			2 014	
	Valeur brute	Créances rattachées	Provisions	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
Titres d'investissement	217 985	9 272	-	227 258	184 121
Participations-financement (Titres en rétrocession)	125 772	254	-31 645	94 381	68 628
Parts dans les entreprises liées non consolidées (1)	1 447	-	-1 447	-	-
Titres déconsolidés	76	-	-	76	76
Autres titres de participation et de placement	85 844	-	-2 086	83 758	68 522
Parts dans les fonds communs de placement	20 400	-	-463	19 938	19 259
Placements en fonds gérés SICAR	3 041	-	-	3 041	1 785
Créances prises en charge par l'Etat	98 203	-	-	98 203	114 089
Total	552 769	9 526	-35 640	526 654	456 480

(1) Les parts dans les entreprises liées non consolidées correspondent exclusivement à la participation de la Banque mère au capital de la Société de Développement Agricole Lakhmès (SODAL) dans laquelle elle détient 69%. Cette filiale a été exclue du périmètre de consolidation en raison de son caractère négligeable pour le Groupe (entité n'opérant pas dans le domaine des services financiers et dont le total bilan est inférieur au seuil de 2,5 millions de dinars). (voir note 3.1.1)

Courant l'année 2015, la BNA a procédé à la cession de 3 945 225 actions détenues dans le capital de la société "SFBT" pour un prix de cession de 97.711 mDT. La plus-value réalisée par la banque suite à cette opération de cession est de l'ordre de 93.817 mDT.

5.6. Participations dans les entreprises mises en équivalence

Les participations du Groupe dans les sociétés mises en équivalence concernent les sociétés suivantes :

(En mDT)

Société	Activité	2015		2014	
		Participation du Groupe en %	Valeur d'équivalence	Participation du Groupe en %	Valeur d'équivalence
TUNIS-RE	Réassurance	20,31%	37 706	19,70%	27 574
SODINO	SICAR	24,75%	6 393	27,75%	7 949
GEVE	Commerce	50,00%	885	50,00%	1 123
BAT	Services financiers	23,82%	1 606		
TOTAL			46 589		36 646

Les données financières publiées par les sociétés mises en équivalence, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015, sont les suivantes :

(En mDT)

	TUNIS-RE(1)	SODINO(2)	GEVE(2)	BAT(2)
Total Bilan	498 731	42 641	8 571	7 487
Total des capitaux propres	185 656	25 828	1 771	6 970
Total des produits d'exploitation	-	1 071	10	839
Résultat technique	6 534	-	-	-
Résultat d'exploitation	17 569	-2 679	-102	13
Résultat net de l'exercice	14 443	-2 681	-597	48

(1) Les états financiers individuels de la société TUNIS-RE sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises, du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité, et des Normes Comptables Tunisiennes dont notamment les Normes Comptables Sectorielles n°26 à 31 relatives aux entreprises d'assurance et/ou de réassurance et publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 26 juin 2000.

(2) Les états financiers individuels des sociétés SODINO et GEVE sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises, du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité et des Normes Comptables Tunisiennes.

5.7. Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées sont évaluées initialement à leur coût y compris les frais directement engagés pour leur acquisition et les taxes non récupérables par le groupe BNA.

Ces immobilisations sont amorties selon les modes et taux suivants :

Nature des immobilisations	Mode d'amortissement	Taux d'amortissement
Logiciels informatiques	Linéaire	33%
Matériel informatique	Linéaire	15%
Immeubles d'exploitation	Linéaire	2%
Frais d'agencement	Linéaire	10%
Mobilier de bureaux	Linéaire	10%
Matériel roulant	Linéaire	20%
Coffres forts	Linéaire	3%

Les immobilisations totalisent, au 31 décembre 2015, une valeur brute de 201.767 mDT, des amortissements et des provisions de 104.646 mDT et une valeur nette de 97.121 mDT, ce qui représente environ 1,11% du total des actifs consolidés du Groupe.

La valeur nette globale des immobilisations corporelles et incorporelles, au 31 décembre 2015, s'établit comme suit :

(En mDT)

Libellé	Solde au 31/12/2014	Acquisitions/dotations	Régl Amortis Antérieurs	Cessions/reprises	Affectation interne	Solde au 31/12/2015
Immobilisations incorporelles :	13 770	1 646	-	-	-1138	14 278
- Logiciels	13 770	1 646	-	-	-1 138	14 278
Amortissements :	-12 295	-1 033	-	-	-	-13 328
- Logiciels	-12 148	-1 033	-	15	-	-13 166

Libellé	Solde au 31/12/2014	Acquisitions/ dotations	Régul Amortis Antérieurs	Cessions/ reprises	Affectation interne	Solde au 31/12/2015
TOTAL NET (1)	1 475	613	-	-	-1 138	950
Immobilisations corporelles :	146 924	343 478	-	-2 789	-300 124	187 489
- Terrains	3 186	1 104	-	-23	-	4 267
- Constructions	56 850	37 090	-	148	-	94 088
- Agencements, aménagements et installations	29 128	1 119	-	-	-39	30 209
- Matériel de transport	4 526	1 445	-	-1 294	-	4 677
- Mobiliers, matériel de bureaux	40 960	296 845	-	-1 389	-294 816	41 599
- Matériel et outillage	4 922	2 962	-	-	-2 027	5 857
- Immobilisations en cours	2 567	2 442	-	-231	-3 022	1 756
- Mobilier et matériel de bureaux en stock	371	89	-	-	-220	240
- Dépenses nouvelles agences	306	382	-	-	-	688
- Immobilisations en dation (*)	4 107	-	-	-	-	4 107
Amortissements :	-86 048	-4 728	-68	-137	-	-90 981
- Constructions	-26 047	-1 380	-68	-	-	-27 495
- Agencements, aménagements et installations	-22 470	-1 083	-	-	-	-23 554
- Matériel de transport	-2 935	-511	-	20	-	-3 426
- Mobilier et matériel de bureaux	-34 564	-1 746	-	-157	-	-36 468
- Matériel et outillage	-32	-8	-	-	-	-39
Dépréciations :	-337	-	-	-	-	-337
- Immobilisations en dation	-337	-	-	-	-	-337
TOTAL NET (2)	60 539	338 750	-68	-2 926	-300 124	96 171
TOTAL GENERAL (1) + (2)	62 013	339 363	-68	-2 926	-301 262	97 121

(*) Immobilisations en dation

Le détail des immobilisations en dation se présente comme suit au 31/12/2015 :

Compte	Relation	Description	Valeur comptable	Juste valeur	Plus ou moins- value	Provision
1106084096	Groupe KHEMAISSA	Terrain Mateur	1 063	1 150	87	-
1106084100	Tunisie Lait	Terrain Fadhline	2 074	1 737	-337	337
1106084100	Tunisie Lait	Terrain Fadhline	36	36	-	-
1106084102	Société d'Etudes et d'Aménagement Marina Hammamet Sud	Appartements	934	1 008	74	-
TOTAL			4 107			337

5.7.1. Inventaire physique des immobilisations

La BNA a procédé à une prise d'inventaire physique de ses immobilisations corporelles. Mais cette opération n'a pas été couronnée par un rapprochement exhaustif entre les résultats des recensements effectués et les tableaux d'amortissements des immobilisations. La valeur probante de la comptabilité résulte notamment de la concordance (en quantité et en valeur) entre les immobilisations figurant au bilan et les existants réels.

5.7.2. Situation foncière du patrimoine immobilier

La BNA a entamé, depuis plusieurs exercices, une action visant l'immatriculation de son patrimoine immobilier. Ce processus a permis d'assainir la situation de plusieurs actifs fonciers. Toutefois, plusieurs terrains et constructions pour lesquels la Banque dispose de contrats d'acquisition ne sont pas encore immatriculés en son nom (action encours).

5.8. Autres actifs

Les autres postes d'actif du Groupe ont totalisé 481.548 mDT au 31 décembre 2015 contre 423.900 mDT au 31 décembre 2014. Ils se détaillent comme suit :

(En mDT)

	Solde au 31 décembre 2015	Solde au 31 décembre 2014
Comptes de régularisation actifs :	83 923	100 128
- Débiteurs divers (1)	13 089	19 070
- État, impôts & taxes	1 661	12 072
- Commissions de gestion à percevoir	5 441	3 189
- Ajustements devises	2 799	1 266
- Comptes liés à la compensation (5.8.1)	46 841	44 550
- Autres comptes	14 093	19 981
Actifs d'impôts sur les résultats :	89 020	78 118
- Actifs d'impôts exigibles	19 830	13 103
- Actifs d'impôts différés	69 190	65 015
Actifs d'exploitation des filiales non financières	208 811	194 268
- Stocks de terrains à bâtir	97 047	95 708
- Stocks de travaux immobiliers en cours	27 325	56 033
- Stocks de travaux immobiliers terminés	75 549	36 515
- Autres stocks	1 279	1 083
- Clients et comptes rattachés	7 611	4 930
Autres actifs :	99 793	51 385
- Prêts au personnel	36 005	33 983
- Charges reportées	3 692	2 878
- Stock cartes de retrait	232	371
- Dotations timbres postaux	26	27
- Dotations timbres fiscaux	6	5
- Dotations timbres spéciaux de voyage	85	107
- Dépôts et cautionnements	593	394
- Autres comptes	59 154	13 619
TOTAL	481 548	423 900

(1) Ce poste regroupe principalement des opérations inter-siège touchant des comptes clients et parvenues aux structures destinataires après l'arrêté des comptes clients.

5.8.1 Comptes liés à la Télé-compensation

Au 31 Décembre 2015, les comptes liés à la compensation débiteurs (Poste AC7 : Autres Actifs) présentent un solde cumulé de 46.841 mDT alors que les comptes liés à la compensation créditeurs (Poste PA5 : Autres Passifs) présentent un solde cumulé de 146.400 mDT.

Les soldes de ces comptes s'expliquent principalement par des valeurs dont le dénouement normal s'opère à (J +1). Néanmoins, des suspens inter-siège et certains chevauchements au niveau des comptes d'ordre ont été générés suite à la mise en place du système de Télé-compensation 24 heures (T24H).

Une commissions chargée de l'identification et de l'apurement des suspens liés à la « Télé-compensation 24 heures » est en train de poursuivre les travaux de régularisation.

5.9. Banque Centrale et CCP

Ce poste affiche 578.209 mDT au 31/12/2015 contre 460.115 mDT au 31/12/2014, enregistrant ainsi une augmentation de 118.094 mDT due essentiellement à la hausse des emprunts sur le marché monétaire en dinars auprès de la Banque Centrale de Tunisie. Il se détaille comme suit :

5.10. et avoirs	Solde au 31 décembre 2015	Solde au 31 décembre 2014	Dépôts des
Utilisations auprès de la BCT en devises	4	9	
Emprunts sur le marché monétaire dinars BCT	578 000	460 000	
Intérêts à servir	205	106	
TOTAL	578 209	460 115	

établissements bancaires et financiers

Ce poste a atteint 214.145 mDT au 31/12/2015 contre 492.642 mDT au 31/12/2014, enregistrant ainsi une diminution de 278.497 mDT qui résulte essentiellement de la baisse des emprunts sur le marché monétaire en dinars et en devises. Il se détaille comme suit :

➤ Décomposition par nature de poste :

(En mDT)

	Solde au 31 décembre 2015	Solde au 31 décembre 2014
Dépôts & avoirs des établissements bancaires	207 282	488 319
Dépôts & avoirs des établissements financiers	6 863	4 323
TOTAL	214 145	492 642

➤ Décomposition par nature de compte :

(En mDT)

	Solde au 31 décembre 2015	Solde au 31 décembre 2014
Comptes à vue	13 523	10 865
Emprunts sur le marché monétaire dinars	110 950	205 250
Emprunts sur le marché monétaire devises	89 540	276 007
Intérêts à payer	132	520
TOTAL	214 145	492 642

5.11. Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle ont totalisé 6.181.430 mDT au 31 décembre 2015 contre 5.801.580 mDT au 31 décembre 2014, enregistrant ainsi une augmentation de 379.850 mDT, soit un taux de progression de 6,55%. Ils s'analysent comme suit :

(En mDT)

	Solde au 31 décembre 2015	Solde au 31 décembre 2014
Dépôts en dinars :	5 470 288	5 201 335
- Dépôts à vue	1 241 718	1 210 595
- Dépôts d'épargne	2 105 073	2 016 245

	Solde au 31 décembre 2015	Solde au 31 décembre 2014
- Bons de caisse	68 929	80 993
- Comptes à terme	173 549	165 756
- Comptes spéciaux de placement	1 145 742	1 081 364
- Certificats de dépôt	554 000	447 500
- Autres sommes dues à la clientèle	181 277	198 882
Dépôts en devises :	678 886	582 924
- Dépôts à vue	457 199	281 596
- Bons de caisse	8 813	8 212
- Comptes à terme	43 491	44 039
- Comptes de placement	161 564	241 002
- Autres sommes dues à la clientèle	7 819	8 075
Dettes rattachées :	32 255	17 322
- Intérêts à payer sur dépôts à vue	1925	2295
- Intérêts à payer sur dépôts à terme en devises	325	247
- Intérêts à payer sur comptes d'épargne	18384	17671
- Intérêts à payer sur, bons de caisse, comptes à terme et autres produits financiers	27 644	16 901
- Intérêts servis d'avance sur bons de caisse & comptes spéciaux de placement	-16 023	-19 792
TOTAL	6 181 430	5 801 580

5.12. Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales du Groupe ont totalisé 311.034 mDT au 31 décembre 2015 contre 392.266 mDT au 31 décembre 2014. Ils se détaillent comme suit :

(En mDT)

	Solde au 31-déc-15	Solde au 31-déc-14
Emprunts matérialisés	28 651	31 772
*Emprunts obligataires	27 383	30 385
*Intérêts à payer	1 268	1 387
Ressources spéciales	282 383	360 494
*Ressources extérieures	113 785	164 596
*Ressources budgétaires	188 878	234 215
*Ecart de conversion sur emprunts	-23 701	-40 027
*Intérêts à payer	3 420	1 710
TOTAL	311 034	392 266

Les taux d'intérêt des emprunts extérieurs varient entre 1% et 7,2%.

5.12.1. Ressources budgétaires

Les situations Emplois/Ressources des fonds budgétaires confiés par l'Etat Tunisien à la BNA ne font pas l'objet d'une confirmation périodique pour attester les emplois, les ressources et les soldes disponibles relatifs à ces fonds.

En outre, la convention du fonds FOPRODI stipule, au niveau de son article 20, que la BNA assume 25% du risque de non-recouvrement des prêts financés sur les ressources de ce fonds (estimé au 31/12/2015 à 2.980 mDT). Toutefois, la BNA n'est tenue à cette obligation qu'une fois qu'elle ait épuisé tous les recours possibles pour le recouvrement des créances (PV de carence à l'appui).

La situation des comptes de prêts financés sur les ressources du FOPRODI et se trouvant en phase contentieuse au 31/12/2015 se présente comme suit :

(En mDT)

Compte comptable	Libellé	Solde au 31/12/2015
1850.000000	Contentieux dotation FOPRODI & FOPRODI BIRD	9 404
1106.082926	Impayés en intérêts sur FOPRODI & BIRD	2 516
TOTAL		11 920

Notons, enfin, qu'une action d'assainissement du fonds FOPRODI est en cours, en collaboration avec les autorités réglementaires.

D'autre part, la BNA assume aussi le risque (entre 25% et 50%) de non recouvrement au titre des prêts financés sur d'autres ressources telles que le FODEC et la ligne BIRD 1969.

5.12.2. Autres comptes rattachés à la rubrique emprunts et ressources spéciales

Certains comptes de régularisation (passifs) demeurent non justifiés au 31/12/2015. Ils ont été auparavant analysés par la BNA sans, toutefois, parvenir à retracer les origines de leurs soldes :

(En mDT)

Compte	Libellé	Solde comptable au 31/12/2015
1105.81257	Prise en charge par l'Etat des impayés	2.783
1105.81751	Réajustement intérêts / 3 ^{ème} ligne de crédit CEE	1.334
1105.81755	Créditeurs divers / crédits convertis	1.642

5.13. Autres passifs

Les autres postes de passif totalisent 412.849 mDT au 31 décembre 2015 contre 371.023 mDT au 31 décembre 2014. Ils se présentent comme suit :

(En mDT)

	Solde au 31 décembre 2015	Solde au 31 décembre 2014
État, impôts et taxes	21 286	19 530
Impôts sur les sociétés	3 537	16 146
Passifs d'impôts différés	33 536	31 342
Fournisseurs et comptes rattachés	7 899	5 550
Organismes sociaux	32 514	31 824
Comptes d'ajustement devises	6 991	9 891
Provisions sur comptes d'ajustement devises	477	477
SWAPS devises	6 526	-1 891
Congés à payer	11 684	10 092
Produits perçus d'avance	3 924	3 822
Excédent de caisse	1 687	1 476
Charges sur emprunt	53	51
Autres comptes de régularisation passif	2 416	3 071

Provisions sur autres comptes de régularisation passif	5	5
Comptes liés à la compensation	146 400	129 336
Comptes de régularisation	28 833	13 782
Comptes Étatiques créditeurs	47 517	44 430
Créditeurs divers	43 115	39 481
Provisions pour passifs et charges :	14 451	12 607
▪ Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi (5.13.1)	10 125	8 553
▪ Provisions suspens inter-sièges (5.13.2)	767	1 160
▪ Autres provisions pour risques et charges	3 558	2 894
TOTAL	412 849	371 023

5.13.1 Indemnités de départ à la retraite et charges d'assurance groupe des retraités

Le Groupe a comptabilisé des provisions qui couvrent ses engagements postérieurs à l'emploi envers le personnel actif et les agents retraités pour les régimes à prestations définies en vigueur au sein de la Banque mère et de certaines filiales.

En application des articles 53 et 54 de la Convention Collective Nationale du Personnel des Banques et des Etablissements Financiers, la BNA a comptabilisé des provisions qui couvrent ses engagements postérieurs à l'emploi envers le personnel actif et les agents retraités.

En effet, le personnel retraité demeure affilié à un contrat d'assurance sociale, financé par les cotisations de la Banque et du personnel et garantissant les risques suivants : maladies, longue maladie, maternité, invalidité et décès. La BNA supporte 80% des coûts (cotisations...) relatifs à ce contrat d'assurance groupe.

En application des principes comptables généralement admis en Tunisie et des normes internationales d'information financière (IFRS), le coût des avantages postérieurs à l'emploi doit être comptabilisé en charges, à l'instar des autres éléments de rémunération, durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Ainsi, la BNA a comptabilisé des provisions pour avantages postérieurs à l'emploi dont l'encours global au 31/12/2015 s'élève à 9.838 mDT contre 8.231 mDT au 31/12/2014.

Pour l'estimation de ces provisions, la Banque a retenu les hypothèses suivantes :

- Taux de croissance des salaires	:	4%
- Taux de mortalité et de départ anticipé	:	5%
- Taux d'actualisation financière	:	8%
- Charges sociales (50%)	:	50% * 20,04%
- Espérance de vie	:	74,3 ans
- Prime d'assurance prise en charge par la BNA (par retraité)	:	580 DT

5.13.2 Provisions sur les suspens inter-sièges

Les suspens inter-sièges font l'objet d'une affectation entre les différentes rubriques des états financiers selon la nature des opérations.

La provision sur les suspens des comptes inter sièges a été estimée selon la méthode édictée par la circulaire BCT n°91-24 compte tenu des soldes nets par référence d'opération.

La provision ainsi constituée se présente comme suit :

Antériorité	Suspens débiteurs	Suspens créditeurs	Suspens nets	Différence débitrice	Base provisions	Taux de provision	Provision
Inférieur à 90 jours	126	112	14	1	127	0%	0
Compris entre 90 et 180 jours	232	181	51	6	238	20%	48
Compris entre 180 et 360 jours	193	192	1	1	194	50%	97
Supérieur à 360 jours	584	714	-130	38	622	100%	622
Total en mDT	1 135	1 199	-64	46	1 181		767

5.13.3. Autres comptes rattachés à la rubrique emprunts et ressources spéciales

Certains comptes de régularisation (passifs) demeurent non justifiés au 31/12/2015. Ils ont été auparavant analysés par la BNA sans, toutefois, parvenir à retracer les origines de leurs soldes :

(En mDT)

Compte	Libellé	Solde comptable au 31/12/2015
1105.81257	Prise en charge par l'État des impayés	2.783
1105.81751	Réajustement intérêts / 3 ^{ème} ligne de crédit CEE	1.334
1105.81755	Créditeurs divers / crédits convertis	1.642

5.14. Capitaux propres (hors actions propres et d'auto-contrôle)

5.14.1. Réserves consolidées

Les réserves consolidées correspondent aux résultats accumulés par la mère consolidante dans les entités incluses dans le périmètre depuis la prise de contrôle jusqu'à la date de clôture de l'exercice précédant celui objet de la publication.

Les réserves consolidées s'élèvent au 31 décembre 2015 à 352.381 mDT contre 322.788 mDT au 31 décembre 2014 à. Elles se détaillent comme suit :

(En mDT)

	Solde au 31 décembre 2015	Solde au 31 décembre 2014
Contribution de la mère consolidante	320 560	288 321
+ Part du groupe, dans les primes d'émission	40 051	39 731
+ Part du groupe, dans les primes de fusion	14 813	14 695
+ Part du groupe, dans les autres réserves	266 311	235 783
- Part des minoritaires dans le capital libéré	-616	-1 889
Contribution des filiales relevant du secteur des services financiers	18 824	25 934
+ Contribution positive dans les réserves	18 871	26 044
- Contribution négative dans les réserves	-47	-110
Contribution des filiales relevant du secteur de la promotion immobilière	23 597	20 867
+ Contribution positive dans les réserves	23 597	20 867
- Contribution négative dans les réserves	-	-
Contribution des filiales relevant d'autres secteurs	-10 600	-12 333
+ Contribution positive dans les réserves	570	561
- Contribution négative dans les réserves	-11 170	-12 895
TOTAL	352 381	322 788

5.14.2. Autres capitaux propres consolidés

Les autres capitaux propres consolidés totalisent 132.509 mDT au 31 décembre 2015 contre 131.491 mDT au 31 décembre 2014. Ils se détaillent comme suit :

(En mDT)

	Solde au 31 décembre 2015	Solde au 31 décembre 2014
Dotation de l'État de 133.000 mDT	132 488	131 430
+ Dotation(1)	133 000	133 000
- Part revenant aux minoritaires	-512	-1 570
Gains et pertes des OPCVM, inscrits en capitaux propres	21	61
± Plus ou moins-values potentielles sur titres détenus par des OPCVM	73	-114
± Plus ou moins-values réalisées sur titres détenus par des OPCVM	-51	52
- Frais de négociation des OPCVM	-1	1
- Part revenant aux minoritaires	123	123
TOTAL	132 509	131 491

(1) En application des termes de la loi n°94-30 du 21 février 1994, la Banque mère a conclu avec l'État Tunisien, en date du 16 mars 1995, une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 133.000 mDT, ont été transférées à la Banque mère (moyennant la garantie de l'État en matière de recouvrement des montants échus depuis un an sur les crédits entrant dans le cadre de cette convention).

Cette convention a permis à la Banque mère de rétablir sa situation financière (par l'amélioration de ses capitaux propres) et de se conformer ainsi à la réglementation en vigueur en matière de ratio de solvabilité (minimum de 5%).

Cependant, la BNA est tenue de restituer les sommes transférées, en application de cette convention, dès lors que son équilibre financier est rétabli. Il s'en suit que la situation de ses capitaux propres pourrait être fortement affectée dans le cas où elle serait amenée à restituer lesdites sommes.

5.14.3. Résultat de l'exercice, part du groupe

L'exercice clos le 31 décembre 2015 s'est soldé par un résultat consolidé positif, avant modifications comptables, de 30.559 mDT contre un résultat de même nature de 55.533 mDT au 31 décembre 2014. La contribution au résultat consolidé de la mère et de ses filiales peut être détaillée comparativement comme suit :

(En mDT)

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Contribution de la mère consolidante	24 379	59 214
Contribution des filiales relevant du secteur des services financiers	6 765	-5 416
+ Contribution positive dans le résultat de l'exercice	7 171	1 433
- Contribution négative dans le résultat de l'exercice	-405	-6 849
Contribution des filiales relevant du secteur de la promotion immobilière	-199	3 133
+ Contribution positive dans le résultat de l'exercice	506	3 476
- Contribution négative dans le résultat de l'exercice	-705	-342
Contribution des filiales relevant d'autres secteurs	-386	-1 399
+ Contribution positive dans le résultat de l'exercice	43	126
- Contribution négative dans le résultat de l'exercice	-429	-1 525
TOTAL	30 559	55 533

5.14.4. Résultat de base par action (Bénéfice par action)

	2015	2014
Bénéfice de l'exercice, avant modifications comptables, attribuable à la Banque mère (en mDT)	30 559	55 533
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période (1)	31 476 877	31 282 813
Bénéfice de base par action de valeur nominale 5 DT (en DT)	0,971	1,775

(1) Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période est le nombre d'actions ordinaires en circulation au début de la période, ajusté du nombre d'actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période, multiplié par un facteur de pondération en fonction du temps.

Le nombre d'actions ordinaires en circulation correspond au nombre d'actions émises par la société mère corrigé de l'effet des actions propres et d'auto-contrôle détenues par la mère émettrice et par ses filiales.

Lorsque des actions ordinaires sont émises mais ne sont encore que partiellement libérées, elles sont traitées dans le calcul du résultat de base par action comme une fraction d'une action ordinaire dans la mesure où elles étaient autorisées à participer aux dividendes de la période relatifs à une action ordinaire entièrement libérée.

5.15. Actions propres et d'auto-contrôle

Figurent sous cet intitulé, les contreparties versées par la Banque mère et par ses filiales pour l'acquisition et la détention des actions émises par la BNA.

Aucun profit ou perte ne doit être comptabilisé dans le résultat lors de l'achat ou de la vente, de ces actions. La contrepartie reçue au titre de la cession de ces actions, ainsi que les dividendes perçus sont constatés directement en capitaux propres sous l'intitulé "Actions propres et d'auto-contrôle".

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2015 un montant de 2.296 mDT contre 3.620 mDT au 31 décembre 2014 et se détaille comme suit :

(En mDT)

	Solde au 31 décembre 2015	Solde au 31 décembre 2014
Actions propres détenues par la Banque mère	1 372	1 367
Actions d'auto-contrôle détenues par les filiales	2 993	6 137
± Values sur actions propres et d'auto-contrôle	(2 326)	(670)
Part des minoritaires	258	(3 215)
TOTAL	2 296	3 620

Les actions propres et d'auto-contrôle détenues par le Groupe s'élèvent, hors résultats de cessions et dividendes s'y rapportant et avant attribution de la part revenant aux minoritaires, à 4.364 mDT au 31 décembre 2015 contre 7.505 mDT au 31 décembre 2014, enregistrant ainsi une baisse de 3.140 mDT, dû essentiellement à la cession en Bourse de 396.428 actions d'auto-contrôle pour un coût global de 3.250 mDT.

Ces variations se détaillent comme suit :

	Actions propres		Actions d'auto-contrôle		Total	
	Quantité	Coût	Quantité	Coût	Quantité	Coût
Solde au 31/12/2014	84 199	1 367	631 063	6 137	715 262	7 505
+ Acquisitions	673	4	12 150	105	12 823	109
- Cessions	-	-	-396 428	-3 250	-396 428	-3 250
Solde au 31/12/2015	84 872	1 372	246 785	2 993	331 657	4 364

6- NOTES SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

6.1. Cautions, avals et autres garanties données

Ce poste totalise 1.043.860 mDT au 31 décembre 2015 contre 1.208.300 mDT au 31 décembre 2014. Il se décompose comme suit :
(En mDT)

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
a- En faveur d'établissements bancaires :	344 507	541 345
- Effets endossés (6.1.1)	241 250	442 000
- Débiteurs par lettres de garanties d'ordre de nos correspondants étrangers	84 257	81 345
- Cession créances	19 000	18 000
b- En faveur de la clientèle :	539 353	506 955
- Débiteurs par avals et acceptations	63 561	75 831
- Débiteurs par lettres de garanties	67 428	60 150
- Débiteurs par obligations cautionnées	19 014	24 551
- Débiteurs par cautions fiscales	41 478	39 640
- Débiteurs par cautions sur marchés publics	322 764	280 669
- Avals emprunts obligataires	643	1 736
- Avals billets de trésorerie	21 700	24 150
- Débiteurs par cautions bancaires taxation d'office	2766	228
c- En faveur de l'État :	160 000	160 000
- Créances budgétaires transférées par l'État (6.1.2)	160 000	160 000
TOTAL	1 043 860	1 208 300

6.1.1. Effets endossés

Le montant des effets endossés est passé de 442.000 mDT au 31/12/2014 à 241.250 mDT au 31/12/2015. Cette rubrique correspond aux avals de la B.N.A sur des refinancements opérés par des banques de la place auprès de la Banque Centrale de Tunisie.

6.1.2. Créances budgétaires transférées par l'État

- En application des termes de la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003, portant loi de finances pour l'année 2004, le Ministre des Finances et la BNA ont conclu, en date du 17 février 2004, une convention ayant pour objet le transfert de fonds budgétaires agricoles revenant à l'Etat et totalisant la somme de 160.000 mDT au profit de la BNA et la prise en charge par l'Etat des impayés échus depuis un an sur les crédits accordés sur ces fonds et rentrant dans le cadre de cette convention.
- Les fonds convertis ont été utilisés par la Banque pour compenser l'insuffisance de provisions dégagée par l'activité à fin 2003, ce qui a conduit à la dé-comptabilisation des fonds en question pour un montant de 160.000 mDT en contrepartie de la constatation de provisions sur titres d'investissement et créances clientèle pour le même montant.

6.2. Actifs donnés en Garantie (HB3)

Le refinancement auprès de la Banque Centrale de Tunisie s'établi à 578.000 mDT au 31/12/2015 contre 460.000 mDT au 31/12/2014. Le détail des actifs donnés en garantie se présente comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Titres de créances	330 000	252 000
Bons du trésor	248 000	108 000
Emprunt obligataire Mai 2014	-	100 000
Total	578 000	460 000

6.3. Garanties reçues (HB7)

Le poste « Garanties reçues » est constitué au 31 décembre 2015 des éléments suivants :

(En mDT)

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Garanties reçues de l'État	1 386 185	1 065 758
Garanties reçues de la clientèle	1 364 980	1 341 071
TOTAL	2 751 165	2 406 829

7. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE L'ÉTAT DE RESULTAT

7.1. Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont atteint 491.654 mDT en 2015 contre 480.783 mDT en 2014, enregistrant ainsi un taux d'accroissement de 2,26 %. Ils s'analysent comme suit :

(En mDT)

	Exercice clos le 31/12/2015	Exercice clos le 31/12/2014
Opérations avec les établissements bancaires et financiers :	6 421	4 590
- Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en dinars	4 590	3 200
- Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en devises	57	34
- Intérêts sur autres avoirs auprès des établissements bancaires et financiers	1578	1324
- Report / Déport sur opérations de SWAPS	196	32
Opérations avec la clientèle :	464 199	456 432
- Agios sur comptes débiteurs de la clientèle	95 718	67 496
- Intérêts sur crédits à la clientèle	368 481	388 936
Autres intérêts et revenus assimilés	21 033	19 761
TOTAL	491 654	480 783

7.2. Commissions perçues

Les commissions perçues par le Groupe ont totalisé 59.204 mDT en 2015 contre 58.427 mDT en 2014, soit une augmentation de 1,33 %. Elles se décomposent comme suit :

(En mDT)

	Exercice clos le 31/12/2015	Exercice clos le 31/12/2014
Commissions sur opérations de chèques, effets, virements et tenue de comptes	32 689	30 770
Commissions sur opérations Monétique	3 650	3 961
Commissions sur opérations de change	718	733
Commissions sur opérations de commerce extérieur	1 974	2 318
Commissions sur location de coffre-fort	26	24

Commissions d'études, de montage de financement, de conseil et d'assistance	9 130	9 159
Commissions de gestion des fonds budgétaires & extérieurs	2 015	2 134
Commissions sur avals billets de trésorerie	311	327
Commissions de gestion d'OPCVM	458	437
Commissions de gestion de fonds à capital risque	148	100
Commissions diverses	8 085	8 464
TOTAL	59 204	58 427

7.3. Gains sur portefeuille commercial et opérations financières

Ces gains ont atteint 48.927 mDT en 2015 contre 50.051 mDT en 2014, soit une diminution de 2,25 %. Ils se détaillent comme suit :

(En mDT)

	Exercice clos le 31/12/2015	Exercice clos le 31/12/2014
Gains nets (ou pertes nettes) sur titres de placement :	35 085	38 590
- Intérêts nets sur Bons du Trésor (+)	34 885	31 116
- Dividendes & revenus assimilés (+)	44	7 019
- Pertes sur titres de placement (-)	-7	-
- Reprises sur provisions pour dépréciation des titres de placement (+)	197	455
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement (-)	-33	-
Gains nets (ou pertes nettes) sur opérations de change :	13 841	11 461
- Résultat sur opérations de change	10 108	8 100
- Commissions sur change manuel	3 733	3 361
TOTAL	48 927	50 051

7.4. Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé 25.028 mDT en 2015 contre 20.724 mDT en 2014, soit une augmentation de 20,77%. Ils se détaillent comme suit :

(En mDT)

	Exercice clos le 31/12/2015	Exercice clos le 31/12/2014
Revenus des titres de participation en rétrocession	347	488
Revenus des autres titres de participation	9 675	9 914
Revenus des obligations	12 595	7 490
Revenus des fonds gérés	2 411	2 833
TOTAL	25 028	20 724

7.5. Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées se sont élevés à 276.962 mDT en 2015 contre 243.074 mDT en 2014, soit une augmentation de 13,94 %. Ils se décomposent comme suit :

(En mDT)

	Exercice clos le 31/12/2015	Exercice clos le 31/12/2014
Opérations avec les établissements bancaires et financiers :	58 323	56 524
- Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en dinars	50 128	50 936
- Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en devises	823	667
- Intérêts sur autres comptes des établissements bancaires et financiers	201	207
- Report / Déport sur opérations de SWAP	7171	4714
Opérations avec la clientèle :	216 226	178 513
- Intérêts sur comptes à vue	8 275	7 557
- Intérêts sur comptes d'épargne	80 057	73 815
- Intérêts sur bons de caisse, comptes à terme et autres produits financiers	127 894	97 142
Emprunts	1 542	7 032
Autres intérêts et charges	871	1 005
TOTAL	276 962	243 074

7.6. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passifs

Ce poste a atteint 195.041 mDT en 2015 contre 96.113 mDT en 2014, soit une augmentation de 102,93%. Il s'analyse comme suit :

(En mDT)

	Exercice clos le 31/12/2015	Exercice clos le 31/12/2014
Dotations aux provisions pour créances douteuses	-244 478	-160 763
Dotations aux provisions collectives sur créances non classés	-4 184	-7 081
Créances cédées ou passées par pertes	-889	-42 494
Reprises sur provisions pour créances douteuses, engagements hors bilan et passif	56 199	100 842
Dotations aux provisions pour risques et charges	-12 829	-6 137
Reprises sur provisions diverses	3 027	14 255
Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations	-	-18
Sommes recouvrées au titre des créances passées par pertes	8 200	5 247
Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs d'exploitation des filiales non financières	-106	-14

Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs d'exploitation des filiales non financières	19	49
TOTAL	-195 041	-96 113

7.7. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement (PR6/CH5)

Ce poste a totalisé 87.056 mDT en 2015 contre une somme nette positive de 3.078 mDT en 2014. Il se détaille comme suit :

(En mDT)

	Exercice clos le 31/12/2015	Exercice clos le 31/12/2014
Dotations aux provisions pour dépréciation des autres titres de participation	-1 700	-2 842
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres en rétrocession	-5 979	-2 735
Reprises sur provisions pour dépréciation des autres titres de participation	2	-188
Reprises sur provisions pour dépréciation des titres en rétrocession	1 337	1 434
Plus-values sur cessions des titres en rétrocession	543	217
Gains de change sur portefeuille d'investissement	93 817	1
Pertes exceptionnelles sur portefeuille d'investissement	-1	-1
Gains sur titres consolidés	-911	7 229
Pertes sur titres consolidés	-51	-36
TOTAL	87 056	3 078

Courant l'exercice 2015, la BNA a procédé à la cession en bourse de 3.945.225 actions SFBT pour une valeur totale de 97.711 mDT. Cette opération a généré une plus-value de 93.817 mDT.

7.8. Frais de personnel

Les frais de personnel se sont élevés à 166.439 mDT en 2015 contre 156.374 mDT en 2014, soit une augmentation de 6,44%. Ils se détaillent comme suit :

(En mDT)

	Exercice clos le 31/12/2015	Exercice clos le 31/12/2014
Salaires et compléments de salaires	115 058	107 694
Charges sociales et fiscales	33 548	32 049
Autres charges du personnel	9 236	8 336
Charges sur assurance IDR & Epargne collective (*)	7 103	9 508
Variation des congés à payer	1 494	-1 214
TOTAL	166 439	156 374

*Assurance IDR : la BNA a souscrit, courant 2014 un contrat d'assurance auprès de la CTAMA ayant effet à partir du 01/01/2014 et ce pour couvrir la charge relative à l'indemnité de départ à la retraite qui se monte à six salaires bruts. La cotisation relative à l'exercice 2015 s'élève à **3.399** mDT.

*Assurance Epargne collective : la BNA a souscrit, courant 2014 un contrat d'assurance Epargne collective auprès de la CTAMA ayant effet à partir du 01/01/2014 et ce pour financer le complément de retraite du personnel de la BNA. La prime annuelle relative à l'exercice 2015 s'est élevée à **4.343** mDT dont 20% à la charge du personnel de la banque. La charge supportée par la banque au titre de l'exercice 2015 s'élève à **3.475** mDT.

7.9. Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires

Les Soldes en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires se sont élevés à -1.047 mDT en 2015 contre -1.488 mDT en 2014. Ils se décomposent comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2015	Exercice clos le 31/12/2014
Profits exceptionnels	-998	-814
Pertes et profits sur opération d'arbitrage rejet monétique	25	177
Déficit de caisse	-15	-11
Pénalités et amendes fiscal	-60	-24
Contribution conjoncturelle au profit du budget de l'Etat	-	-815
TOTAL	-1 047	-1 488

7.10. Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôts sur les bénéfices se compose de l'impôt courant ou exigible (impôt sur les sociétés) et de la variation des actifs et passifs d'impôt différé (intégrés au bilan). Pour l'année 2015 la charge nette s'élève à 5.522 mDT contre 23.647 mDT en 2014. Elle se détaille comme suit :

(En mDT)

	Exercice clos le 31/12/2015	Exercice clos le 31/12/2014
Charge des impôts courants de l'exercice (impôts exigibles)	7 489	21 306
Charge des impôts différés de l'exercice	652	7 694
Produits des impôts différés de l'exercice	-2 619	-5 354
TOTAL	5 522	23 647

8. NOTES SUR L'ÉTAT DES FLUX DE TRESORERIE

8.1. Flux de trésorerie net affecté aux activités d'exploitation

Les activités d'exploitation ont dégagé, au cours de l'exercice 2015, un flux de trésorerie net positif de 455.863 mDT s'expliquant principalement comme suit :

- Les produits d'exploitation encaissés ont enregistré un excédent de 301.416 mDT par rapport aux charges d'exploitation décaissées ;
- Les crédits et les remboursements sur crédits effectués par la clientèle ont dégagé un flux net négatif de 107.355 mDT ;
- Les dépôts et retraits de la clientèle ont dégagé un flux net positif de 373.540 mDT ;
- Les sommes versées au personnel et aux crédetes divers ont atteint 152.113 mDT ;
- Les autres flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation se sont soldés par un décaissement net de 10.212 mDT.

8.2. Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement

Les activités d'investissement ont dégagé, au cours de l'exercice 2015, un flux de trésorerie net positif de 12.776 mDT provenant, d'une part, de l'acquisition de titres d'investissement et d'immobilisations corporelles et incorporelles respectivement pour 68.763 mDT et 40.631 mDT et, d'autre part, de l'encaissement d'intérêts et de dividendes sur portefeuille d'investissement et du prix de cession des titres de participation (SFBT principalement) pour un montant cumulé de 24.382 mDT et 97.788 mDT.

8.3. Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement

Les activités de financement ont dégagé, au cours de l'exercice 2015, un flux de trésorerie net négatif de 121.907 mDT provenant essentiellement de rachat d'actions par les filiales OPCVM à hauteur de 24.826 mDT, des remboursements d'emprunts pour 11.822 mDT, de la diminution des ressources spéciales de 67.792 mDT et de la distribution de 17.468 mDT de dividendes.

8.4. Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique comporte les avoirs en dinars et en devises en caisse, auprès de la BCT et du Centre des Chèques Postaux ainsi que les avoirs nets auprès des établissements bancaires. Elle inclut également les prêts et emprunts interbancaires inférieurs à trois mois et le portefeuille titres de transaction.

Les liquidités et équivalents de liquidités présentent un solde négatif de 190.061 mDT au 31 décembre 2015 contre un solde négatif de 536.763 mDT au 31 décembre 2014, soit une variation à la hausse de 346.702 mDT. Elles se décomposent comme suit à la fin de l'exercice 2015 :

(En mDT)

Liquidités en dinars tunisiens :	149 014
- Caisse dinars	46 330
- Avoirs à la BCT en dinars	315
- Avoirs en CCP	179
- Mouvements IBS	5 495
- Placements en dinars	100 000
- Correspondants débiteurs en dinars	10 140
- Correspondants créditeurs en dinars	-13 445
Liquidités en devises :	34 356
- Caisse devises	7 482
- Avoirs à la BCT devises	22 914
- Correspondants débiteurs en devises	653
- Correspondants créditeurs en devises	-57
- Placements en devises	3 364
Emprunts en dinars	-688 950
Emprunts en devises	-89 540
Placements supérieurs à 3 mois (*)	405 059
LIQUIDITES & EQUIVALENTS DE LIQUIDITES AU 31/12/2015	-190 061

(*) Les placements en BTA, BTZC et billets de trésorerie souscrits par des contreparties autres que des établissements de crédit, présentés en portefeuille-titres commercial, sont considérés comme étant des équivalents de liquidités.

9. NOTE SUR LES OPÉRATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

1. La SICAR INVEST, filiale de la BNA, assure pour le compte de celle-ci la gestion des fonds déposés auprès d'elle. Entre le 31/12/2014 et le 31/12/2015, ces fonds ont connu l'évolution suivante (montants exprimés en DT) :

Solde au 31/12/2014	Remboursements	Moins-values	Affectations	Solde au 31/12/2015
91 675 750	-	-	13 000 000	104 675 750

Les commissions de gestion relatives à l'exercice 2014 payées par la BNA à la SICAR INVEST, au cours de l'exercice 2015 s'élèvent à 364 037 DT hors taxes.

Les commissions de gestion relatives à l'exercice 2015 s'élèvent à 690 175 DT hors taxes.

2. La SIP-SICAR, filiale de la BNA, assure pour le compte de cette dernière la gestion des fonds déposés auprès d'elle. Entre le 31/12/2014 et le 31/12/2015, ces fonds ont connu l'évolution suivante (montants exprimés en DT) :

Solde au 31/12/2014	Remboursements	Affectations	Solde au 31/12/2015
10 000 000	-	13 000 000	23 000 000

Les commissions de gestion relatives à l'exercice 2014 payées par la BNA à la SIP SICAR, au cours de l'exercice 2015 s'élèvent à 110 941DT hors taxes.

Les commissions de gestion relatives à l'exercice 2015 comptabilisées s'élèvent à 164 605 DT hors taxes.

3. La BNA a confié à la SODINO deux fonds gérés à capital risque :

- Fonds de développement IRADA Jendouba pour 450.000 DT ;
- Fonds de développement IRADA Le Kef pour 450.000 DT.

Les commissions de gestion revenant à SODINO au titre de l'exercice 2015 s'élèvent à 9 359 DT hors taxes.

4. La BNA loue des locaux à la BNA Capitaux. Au cours de l'exercice 2015, les loyers encaissés par la BNA, à ce titre, s'élèvent à 24 792 DT hors taxes.

De même, La BNA Capitaux loue un local à la BNA. Au cours de l'exercice 2015, les loyers payés par la BNA, à ce titre, s'élèvent à 20 349 DT.

5. La société Tunisie Informatique Services loue un local utilisé comme siège social auprès de la BNA . Le loyer relatif à l'année 2015 s'élève à 12 813 dinars HT.

6. La BNA Capitaux assure la tenue du registre des actionnaires pour la BNA ; la commission payée par cette dernière, au titre de l'exercice 2015, s'élève à 30 000 DT hors taxes.

7. La BNA Capitaux assure aussi la gestion du portefeuille pour le compte de la BNA ; cette dernière a payé en hors taxes, au cours de l'exercice 2015 un montant de 21 406 DT pour la commission sur encaissement coupon, un montant de 333 285 DT pour la commission de courtage et un montant de 18 890 DT pour la commission de tenue de compte.

8. La BNA est le dépositaire de ses deux filiales SICAV BNA et Placement Obligataire SICAV. Les commissions de dépositaire facturées au cours de l'exercice 2015 s'élèvent respectivement à 1000 DT et 556 060 DT hors taxes.

9. Les encours des placements souscrits par les administrateurs au près de la BNA se détaillent au 31 décembre 2015 comme suit:

Relation	Nature	date de souscription	date d'échéance	Encours 31/12/2015	taux d'intérêt
CTAMA	BNA placement	11/03/2014	28/02/2017	1 000 000	7,98%
CTAMA	BNA placement	26/03/2014	20/03/2016	400 000	7,98%
CTAMA	BNA placement	15/04/2014	31/03/2017	400 000	8,02%
CTAMA	BNA placement	09/01/2014	29/12/2016	2 000 000	8,05%
CTAMA	BNA placement	08/01/2015	04/01/2018	5 000 000	8,18%

10. Les encours des placements souscrits par les filiales et entreprises associées au près de la BNA se détaillent au 31 décembre 2015 comme suit:

Société	Nature	date de souscription	date d'échéance	Encours 31/12/2015	taux d'intérêt
BNA CAPITALUX	certificats de dépôts	02/07/2015	24/06/2016	2 500 000	7,3%
SICAV BNA	BNA placement	29/12/2015	24/04/2016	200 000	7,1%
SICAV Placement Obligataire	BNA placement	07/10/2015	03/02/2016	15 000 000	7,3%
SICAV Placement Obligataire	BNA placement	29/12/2015	24/04/2016	10 000 000	7,1%
SICAV Placement Obligataire	certificats de dépôts	23/12/2015	01/01/2016	2 000 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	certificats de dépôts	25/12/2015	02/01/2016	2 000 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	certificats de dépôts	31/12/2015	07/01/2016	1 000 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	certificats de dépôts	25/12/2015	01/01/2016	2 000 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	certificats de dépôts	30/12/2015	08/01/2016	1 000 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	certificats de dépôts	31/12/2015	09/01/2016	4 500 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	certificats de dépôts	31/12/2015	08/01/2016	1 000 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	certificats de dépôts	31/12/2015	09/01/2016	500 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	certificats de dépôts	25/12/2015	01/01/2016	2 000 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	certificats de dépôts	31/12/2015	06/01/2016	1 000 000	5,3%
Société	Nature	date de souscription	date d'échéance	Encours 31/12/2015	taux d'intérêt
SICAV Placement Obligataire	certificats de dépôts	22/12/2015	31/12/2015	2 000 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	certificats de dépôts	23/12/2015	31/12/2015	2 000 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	certificats de dépôts	31/12/2015	09/01/2016	2 000 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	certificats de dépôts	25/12/2015	02/01/2016	2 000 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	certificats de dépôts	25/12/2015	02/01/2016	2 000 000	5,3%
SODINO	BNA placement	30/05/2014	21/05/2016	2 000 000	6,2%
SODET SUD	certificats de dépôts	25/11/2015	22/02/2016	5 000 000	5,8%
TUNIS RE	BNA placement	10/07/2015	06/07/2016	10 000 000	7,8%
TUNIS RE	BNA placement	09/12/2015	05/12/2017	2 500 000	7,7%
TUNIS RE	BNA placement	22/12/2015	19/12/2017	4 500 000	8,2%
TUNIS RE	BNA placement	25/12/2015	22/12/2017	500 000	8,2%
TUNIS RE	BNA placement	27/10/2015	14/10/2017	1 500 000	7,8%
TUNIS RE	BNA placement	22/12/2015	20/12/2017	500 000	8,2%
TUNIS RE	certificats de dépôts	30/12/2015	07/01/2016	9 500 000	4,3%

11. La SICAV Placement Obligataire a souscrit en 2009 à l'emprunt obligataire de la BNA, le solde de cet emprunt à la date du 31/12/2015 est de 2.999.000 DT. Cet emprunt a généré des intérêts pour un montant net de 179 955 DT au cours de l'exercice 2015.
12. La société Tunis-Ré a souscrit en 2009 à l'emprunt obligataire de la BNA, le solde de cet emprunt à la date du 31/12/2015 est de 599.800 DT. Cet emprunt a généré des intérêts pour un montant net de 35.991 DT au cours de l'exercice 2015.
13. La société Tunisie Informatique Services (TIS), assure la maintenance du matériel informatique de la BNA. Au cours de l'exercice 2015, la rémunération facturée par TIS au titre de cette opération s'élève à 720 495 DT.
14. La BNA a acquis, au cours de l'exercice 2015, du matériel informatique pour 983 981 DT auprès de la TIS ainsi que des fournitures pour la somme de 1 250 631 DT.
15. Les jetons de présence comptabilisés par la BNA au cours de l'exercice 2015, en sa qualité de membre des conseils d'administration des sociétés du groupe et des entreprises associées, se détaillent comme suit (montants exprimés en milliers de DT) :

Société	Montant Brut
BNA CAPITALS	12 500
IMMOBILIERE LES ŒILLETS	12 500
SOIVM SICAF	3 750
SOFINREC	7 500
Société	Montant Brut
SICAF PARTICIPATIONS BNA	1 750
SOGEST	3 125
SIVIA	5 000
SICAR INVEST	5 000
PLACEMENTS OBLIGATAIRES SICAV	2 500
SICAV BNA	1 500
EL MEDINA	6 250
ESSOUKNA	13 668
SIMPAR	6 250
SODINO	3 125
AGRO SERVICES	2 500
T I S	3 750
BAT	10 947
TUNIS RE	7 500
GEVE	2 500

16. Les concours accordés par la BNA à ses filiales et aux entreprises associées, se détaillent comme suit (montants exprimés en milliers de DT) :

Société	Encours
ESSOUKNA	43 050
EL MADINA	31 508
SOFINREC	28 927
SIMPAR	28 186
SIVIA	24 342
LES ŒILLETS	6 513
SODET SUD	2 003
Sté AGRO-SERVICES	1 910
Sté Générale des Ventes	1 205

Sté Tunisie Informatique Services (TIS)	208
SOGEST	199
BAT	75
Sté SIP SICAR	2
BNA CAPITAUX	2
SODINO	1

17. Les concours accordés par la BNA à ses administrateurs et dirigeants totalisent 46.040 mDT au 31/12/2015 :
(en milliers de DT)

Administrateur	Solde au 31/12/2015
CTAMA-Administrateur	45 324
Groupe Sahbi Mahjoub - administrateur	598
Mr TLILI Ammar-DGA	48
Mr Nouredine BEN HASSEN-Secrétaire général	27
Mr Maameri Akremi-administrateur	25
Mr Jlassi Taoufik-administrateur	17
Mr Magtoun Lotfi-administrateur	1

18. Les jetons de présence bruts relatifs à l'exercice 2015 totalisent la somme de 57 708 DT.

19. Les soldes des comptes courants des filiales et des entreprises associées des ouverts chez la BNA, ainsi que les commissions et les intérêts relatifs à ces comptes, se résument comme suit :

Partie liée	Solde des comptes au 31/12/2015		Commissions de l'exercice 2015	Intérêts de l'exercice 2015	
	Débiteur	Créditeur		débiteurs	créditeurs
SIMPAR	743 704	8 069	11 516	91 190	5 261
SIVIA	38 441	744 800	4 919	56 325	-
ESSOUKNA	855 936	-	8 485	38 116	9 886
AGRO-SERVICES	-	181 462	313	988	316
TIS	-	221 325	9 380	60 327	- 10
BNA CAPITAUX	-	1 830 803	-	-	27 368
LES ŒILLETES	847 388	-	4 718	49 800	-
SOFINREC	-	351 746	158	654	4 515
POS	-	1 140 379	565	3 353	61 798
SOGEST	154 778	-	1 078	10 908	-
EL MEDINA	398 996	93 486	4 455	35 987	-
SICAR INVEST	-	472 329	119	285	-
SIP SICAR	1 371	2 150 731	1 965	920	674
SOIVM SICAF	-	973	78	48	-
SICAV BNA	-	271 589	-	-	2 211
SICAF PARTICIPATIONS BNA	-	1 091	74	-	5
SODET SUD	-	767 296	422	3 863	-
ZIED	-	57	79	60	-
BAT	-	45 157	74	-	-
GEVE	-	106 047	110	256	-
STR	-	2 201 311	102	357	7 339
SODINO	797	25 392	538	1 171	130

Information sectorielle

	Services financiers		Promotion immobilière		Autres activités		Eliminations entre secteurs		Consolidé	
	2 015	2 014	2 015	2 014	2 015	2 014	2 015	2 014	2 015	2 014
PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES										
<i>Produits externes</i>										
<i>Produits concourant à la formation du PNB</i>	516 867	514 150	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Produits ne concourant pas à la formation du PNB</i>	-	-	40 945	67 309	7 673	7 781	-	-	-	-
<i>Produits provenant de transactions avec d'autres secteurs</i>	15 731	13 568	45	48	15 731	13 568	-31 507	-27 184	-	-
Total	532 598	527 718	40 990	67 357	23 404	21 348	-31 507	-27 184	565 486	589 240
2. RESULTAT										
Résultat sectoriel	27 015	71 370	9 737	18 174	-10 739	-8 284	23 580	20 248	49 593	101 508
Charges non affectées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat opérationnel	-	-	-	-	-	-	-	-	49 593	101 508
Charges financières des secteurs non financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-542	-1 626
Produits des placements des secteurs non financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	971	3 566
Part du résultat net dans les entreprises associées	1 617	1 303	-	447	-	-	-	-	1 617	1 750
Solde en gain/perte provenant des autres éléments	-	-	-	-	-	-	-	-	-496	-846
Impôt sur le résultat	-	-	-	-	-	-	-	-	-6 583	-25 460
Dotations aux amortissements	-	-	142	-446	-227	-137	-	-	-84	-583
Résultat net de l'exercice									44 476	78 310
AUTRES INFORMATIONS										
Actifs sectoriels	8 419	8 255	198 907	193 260	18 856	18 974	-	-	8 636	8 467 240
Autres actifs	65 818	62 691	19 682	15 923	446	427	-	-	85 945	79 041
Participation dans des Eses associées mises en équivalence	41 885	31 294	-	5 352	-	-	-	-	41 885	36 646
Passifs sectoriels	7 057	6 976	17 076	27 252	2 277	2 651	-	-	7 076	7 006 589
Autres passifs	611 945	491 761	1 766	1 992	7 513	17 283	-	-	621 224	511 037

**MESDAMES ET MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA
BANQUE NATIONALE AGRICOLE – BNA**

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur les états financiers consolidés du groupe de la Banque Nationale Agricole (BNA) arrêtés au 31 décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires.

I. Rapport sur les états financiers consolidés

Nous avons procédé à l'audit des états financiers consolidés du groupe de la Banque Nationale Agricole (BNA), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2015, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

1. Responsabilité de la Direction pour les états financiers

Les organes de Direction et d'Administration de la Banque sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. A l'exception des points évoqués au paragraphe 3.1, nous avons effectué notre audit conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles d'éthique et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserves.

3. Justification de l'opinion avec réserves

3.1 Nos travaux d'audit des états financiers de la société mère « BNA » ont été limités par :

- Les insuffisances significatives inhérentes au système de contrôle interne de la banque et qui touchent les procédures et processus en rapport avec le traitement de l'information financière et la préparation des états financiers.

Il s'agit particulièrement de l'arrêté du tableau des engagements, de la justification et la réconciliation des flux et des opérations, de l'évaluation et la mise à jour des garanties ainsi que la gestion et la surveillance des différents risques liés à l'activité bancaire (risque de crédit, risque de marché, risque de contre partie, risque opérationnel...).

- L'indisponibilité d'un détail exhaustif des produits comptabilisés par client. Conséquemment, la conformité des produits réservés par rapport aux dispositions de l'article 9 de la circulaire de la BCT n°91-24 n'a pu être appréciée.
- L'inexistence d'une information fiable et exhaustive sur les mouvements confiés par client permettant d'apprécier la solvabilité de certaines relations de la Banque.
- L'absence d'un état exhaustif des relations ayant bénéficiés des mesures exceptionnelles de soutien du secteur de tourisme prévues par la circulaire BCT n°2015-12 du 22 juillet 2015.
- L'absence d'une comptabilité multidevises, autonome tenue en devise selon un système dit en partie double.
Ce qui ne permet pas d'identifier clairement l'impact des opérations effectuées en devises sur le résultat de la période et d'apprécier l'exposition de la Banque au risque de change.
- L'absence de réponses à nos demandes d'informations sur les litiges en cours par les avocats mandatés par la BNA.
- L'absence de réponses à nos demandes d'informations sur les litiges en cours par les avocats mandatés par la BNA.

3.2 Ainsi qu'il a été donné en informations au niveau des notes 5.8 & 5.12, les rubriques « Autres actifs » et « Autres passifs » comportent des comptes qui présentent des suspens et des opérations en instance de dénouement se rapportant principalement aux comptes liés à la compensation de la société mère (BNA). Ces comptes débiteurs et créditeurs s'élèvent respectivement à 46,841 millions de dinars et à 146,400 millions de dinars.

Les travaux d'apurement des suspens liés à la « télé-compensation 24 heures », sont à la date de rédaction du présent rapport, en cours. L'impact final des travaux en cours ne peut, actuellement, pas être estimé.

3.3 Les engagements de la société mère (BNA) déclarés à la Banque Centrale de Tunisie « BCT », base de calcul des provisions requises, sont inférieurs aux engagements inscrits aux états financiers au niveau des rubriques AC3 « Créances clientèles », AC7 « autres Actifs » et HB « engagements hors bilan » et ce pour un montant compensé de 2 millions de dinars.

Aussi, certaines natures d'engagements n'ont pas été déclarées à la BCT dont les crédits notifiés non utilisés. Cette situation risque d'impacter le montant des provisions requises sur les engagements clientèle.

3.4 La BNA (société mère) ne dispose pas d'une comptabilité régulière et exhaustive des engagements hors bilan. L'état des engagements hors bilan a été arrêté d'une manière extracomptable sur la base de situations communiquées par les structures internes à la BNA.

Par conséquent, nous formulons une réserve sur la régularité et l'exhaustivité de l'état des engagements hors bilan.

3.5 Ainsi qu'il a été donné en informations au niveau de la note 5.11 « Emprunts et Ressources Spéciales », les situations « Ressources/Emplois » des fonds budgétaires confiés par l'État à la BNA (société mère) ne font pas l'objet d'arrêté contradictoire exhaustif afin d'établir l'équilibre entre les emplois et les ressources de chaque fonds budgétaire et d'identifier les emplois financés par les ressources budgétaires pour lesquels la BNA supporte en partie les risques définitifs encourus sur les prêts (entre 25% et 50%).

De ce fait, les risques encourus sur ces emplois ne sont pas considérés lors de la détermination des provisions pour créances douteuses ce qui pourrait minorer le montant des provisions requises sur les engagements.

3.6 La BNA (société mère) n'a pas procédé à l'inventaire physique de ses immobilisations qui s'élèvent en net à 86 millions de dinars.

Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure de certifier l'existence physique des immobilisations inscrites au bilan du groupe ni d'estimer l'effet des ajustements sur les capitaux propres, qui le cas échéant, pourraient se révéler nécessaires si l'inventaire physique a été réalisé et rapproché avec la comptabilité.

3.7 Les travaux de consolidation ont été effectués sur la base des états financiers non certifiés de 5 sociétés sur un périmètre composé de 23 sociétés.

Ainsi, nous ne sommes pas en mesure d'estimer l'effet des ajustements que les travaux des commissaires aux comptes pourraient, le cas échéant, mettre en évidence.

Opinion avec réserves

A notre avis, sous réserve des incidences des questions évoquées aux paragraphes 3.1 à 3.7, les états financiers consolidés, ci joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe BNA au 31 décembre 2015, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Les informations sur les comptes consolidés du groupe BNA et contenues dans le rapport du conseil d'administration destiné à l'Assemblée Générale appellent les mêmes observations exprimées dans le paragraphe « justification de l'opinion avec réserves ».

Tunis, le 13 juin 2016
Les Co-commissaires aux comptes

CFA Fathi Saidi
Fathi Saidi

ACB
Ziad KHEDIMALLAH